

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE

LES BIG TECH : UN DANGER POUR LA DÉMOCRATIE ?

Numérique, souveraine, démocratique – pour une
numérisation plus solidaire et plus durable

PAPIER EN DISCUSSION

Version retravaillée

Base de travail pour le délai de soumission 2



Contenu

Commentaire sur le présent papier en discussion	3
Introduction	4
1. L'émergence des big tech et de la techno-oligarchie	5
2. Sphère publique et désinformation	11
3. L'alliance de l'élite technologique et de l'idéologie MAGA (Make America Great Again)	16
4. La situation en Suisse	21
5. Conclusion et objectifs	25
6. Revendications	26
6.1 Renforcer les droits fondamentaux	26
6.2 Réglementation des logiciels d'analyse et de surveillance.....	28
6.3 Construire et promouvoir des alternatives est possible	29
6.4 Responsabiliser les multinationales	32
6.5 Climat : limiter la consommation des ressources et de l'énergie.....	36

Chapitres amendables : dans le présent papier de position, seul le chapitre 6, intitulé « Revendications », peut faire l'objet de propositions.

La Présidence remercie Min Li Marti (conseillère nationale ZH) et Sandro Liniger (conseiller spécialisé CSEC) pour leur contribution à l'élaboration de ce document. La Présidence se chargera de traiter les propositions des Partis cantonaux, des sections et des autres instances du parti habilitées à soumettre des propositions (délai de soumission 1), ainsi que celles des délégué-es (délai de soumission 2), afin de formuler des recommandations en vue du Congrès du parti.

COMMENTAIRE SUR LE PRÉSENT PAPIER EN DISCUSSION

Le mercredi 13 août 2025, les sections, les Partis cantonaux et toutes les autres instances du Parti habilitées à déposer des propositions ont reçu l'invitation au Congrès du 25 octobre 2025 à Sursee, ainsi que le papier de position « Les big tech : un danger pour la démocratie ? ».

Jusqu'au premier délai du 10 septembre 2025, 5 propositions venant des sections, Partis cantonaux et autres instances du Parti habilitées à en déposer nous sont parvenues. Nous tenons à remercier ici chaleureusement chacune et chacun de s'être investi-e dans ce dossier.

Les 5 propositions d'amendements sont rassemblées dans un document, incluant les décisions de la Présidence et leur justification. Ledit document est disponible en ligne, sur le lien suivant : www.pssuisse.ch/sursee2025.

Toutes les propositions ont été acceptées et intégrées dans la présente version.

Cette version retravaillée sert donc de base de travail pour le **délai de soumission 2**, qui court jusqu'au **mercredi 8 octobre 2025, 18h00**.

Chapitres amendables : dans le présent papier de position, seul le chapitre 6, intitulé « Revendications », peut faire l'objet de propositions.

INTRODUCTION

En l'espace de quelques années seulement, des groupes numériques tels qu'Amazon, Alphabet, Microsoft, Apple, Meta, TikTok, Tencent, Temu ou Alibaba sont devenus des acteurs centraux de la numérisation de l'économie et de la société. Les plateformes de vente en ligne, les moteurs de recherche et les réseaux sociaux font désormais partie intégrante du quotidien de la plupart des gens. En conséquence, la concentration du pouvoir de marché ne cesse de croître : 70 % des parts de marché de l'économie des plateformes sont aujourd'hui détenues par seulement sept groupes chinois et américains, et 90 % des bénéfices vont vers ces deux pays¹. Alors que des entreprises comme Google, Apple, Meta et Amazon tendent à monopoliser toujours davantage le marché de la publicité, faisant ainsi chuter les revenus publicitaires des grands canaux médiatiques traditionnels (télévision, radio, presse écrite), Apple et Google détiennent même, à eux seuls, 99 % de parts de marché dans les systèmes d'exploitation pour smartphones, et Amazon atteint, dans des pays comme l'Allemagne, 50 % de la part totale du commerce en ligne². Parallèlement, les entreprises plateformes s'immiscent de plus en plus, via leurs applications, dans les domaines clés du service public classique et déterminent ainsi de plus en plus les infrastructures publiques que nous ne percevions jusqu'à présent pas comme numériques – par exemple dans les domaines de la mobilité, de la santé, de l'administration, de la formation et de la sécurité.

Les groupes numériques ne contrôlent pas seulement les infrastructures numériques « douces », comme les systèmes d'exploitation ou les plateformes (c'est-à-dire les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, les places de marché en ligne et les app stores), mais de plus en plus aussi les infrastructures « physiques » comme les centres de données, les centres de télécommunications, les câbles sous-marins ou les réseaux logistiques³. Plus de la moitié de la capacité mondiale des câbles sous-marins et des centres de données est détenue par quatre entreprises (Meta, Amazon, Alphabet, Microsoft) qui, comme chacun sait, sont également des fournisseurs de contenu. Avec leurs ambitions monétaires (« *stablecoins* »), les groupes numériques aspirent en outre à la souveraineté monétaire. En résumé : ils mettent en œuvre de façon systématique et continue une stratégie de groupe qui vise à intégrer et à contrôler tous les rapports sociaux dans leur écosystème numérique. Dans ce contexte, l'économiste français Cédric Durand a récemment parlé de l'ère d'un « techno-féodalisme » qui prend de plus en plus les gens en otage⁴.

¹ La domination de Google, d'Amazon, d'Alibaba et d'autres firmes a de nombreux visages. Selon des chiffres fournis par les Nations unies, 70 % des parts de marché de l'économie des plateformes sont détenues par seulement sept groupes chinois et américains. Les 20 % restants sont répartis entre des plateformes de taille moyenne, également basées aux États-Unis ou en Chine. En d'autres termes : deux pays reçoivent environ 90 % des bénéfices. À ce propos, voir Michael Seemann (2021), *Die Macht der Plattformen. Politik in Zeiten der Internetgiganten*, ou Hagen Krämer (2019), *Digitalisierung, Monopolbildung und wirtschaftliche Ungleichheit*.

² En Suisse, la part de marché d'Amazon s'élève actuellement à 10 %, avec de forts taux de croissance annuels.

³ Voir Philipp Staab et Dominik Piétron (2/2021), *EU gegen Big Tech: Das Ende der Gesetzlosigkeit?*, in: *Deutsche Blätter für Politik*, pp.95-101.

⁴ Sur la thèse du « techno-féodalisme », voir Cédric Durand (2020), *Techno-féodalisme. Critique de l'économie numérique*. Voir arguments similaires dans Yanis Varoufakis (2024), *Technofeudalismus. Was den Kapitalismus tötete*. Lien pour la version anglaise :

L'émergence des big tech s'est accompagnée de l'ascension de nouvelles figures de pouvoir ultrariches, comme Elon Musk, fondateur de Tesla, Mark Zuckerberg, cofondateur de Facebook, l'investisseur Peter Thiel ou Jeff Bezos, fondateur d'Amazon⁵. Ils ont grandi dans les années 1990 avec des portails Internet, des services de paiement et des start-up financées par du capital-risque. Ils forment aujourd'hui une sorte de « techno-oligarchie » qui, forte d'ego hypertrophiés et d'une puissance économique quasi illimitée, aspire de plus en plus à exercer une influence politique. En tête de file, Elon Musk, l'homme le plus riche du monde : il a d'abord transformé X (ex-Twitter) en un média de mobilisation de l'extrême droite, puis a cofinancé la campagne électorale de Donald J. Trump, avant de s'aventurer lui-même dans l'arène politique. Dans son rôle de conseiller du président Trump, il s'est lancé dans le démantèlement et la privatisation des agences gouvernementales avec la très controversée DOGE (« *Department of Government Efficiency* » = Département de l'Efficacité Gouvernementale). Récemment, il a annoncé la création de son propre parti.

L'émergence de nouvelles formes de pouvoir entrepreneurial cherchant à s'appropriier les infrastructures publiques et à étendre les mécanismes de contrôle privés et l'apparition concomitante d'une nouvelle « techno-oligarchie » représentent pour la social-démocratie l'un des grands défis politiques contemporains : comment encadrer le capitalisme numérique et garantir un contrôle public sur les infrastructures ? Le capitalisme numérique peut-il même être mis au service d'une société écologique, solidaire et démocratique ? Que devons-nous faire pour limiter les prétentions au pouvoir des « big tech » ? Comment pouvons-nous nous protéger de l'influence politique et du pouvoir de façonnement de l'opinion des grandes plateformes et des grands groupes numériques ?

1. L'ÉMERGENCE DES BIG TECH ET DE LA TECHNO-OLIGARCHIE

Esprit d'invention versus contribution préalable de l'État

Pour légitimer la puissance sans limite des géants de la tech, leurs figures de proue ont recours à un mythe fondateur soigneusement construit et entretenu : selon le récit que la branche tech fait de sa propre gestation et de sa propre histoire, ses idées centrales sont issues de la contre-culture des années 1960 et du mouvement hippie⁶. Le narratif courant se nourrit du mythe de l'inventivité audacieuse portée à ébullition dans une start-up de fond de garage improvisée. Selon le récit de la Silicon Valley, les idées géniales ne pouvaient

https://www.orellfuessli.ch/shop/home/artikeldetails/A1069355628?Pro-vlD=15323994&qad_source=1&qad_campaignid=17335729839&qclid=EAlalQobChMlnbnw05TBigMV76-DBx2HSBzmEAQYASABEglqsPD_BwE. La référence principale de toutes les partisan-es de la thèse du féodalisme reste Shoshana Zuboff (2019), *The Age of Surveillance Capitalism. The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*.

⁵ À ce sujet, voir par exemple Thomas Piketty (2025), *Démocratie contre oligarchie, le combat du siècle* (<https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2025/01/21/democratie-contre-oligarchie-le-combat-du-siecle/>).

⁶ À ce sujet et pour ce qui suit, voir Fred Turner (2006), *From Counterculture to Cyberculture*. Stewart Brand, *The Whole Earth Network and the Rise of Digital Utopianism*.

s'épanouir qu'à l'ombre des appareils bureaucratiques et en opposition avec ceux-ci⁷. Il est vrai que l'on retrouve encore aujourd'hui des références à cette contre-culture des années 1960 : la culture d'entreprise de certaines firmes reste marquée par l'ethos anti-autoritaire et anti-élitiste de la culture hippie californienne, notamment dans le rejet des codes vestimentaires conventionnels et des hiérarchies rigides et dans l'accentuation assumée du non-conformisme et de la résistance⁸.

Toutefois, les univers imaginaires des fondateurs autoproclamés de la tech comme Elon Musk, Peter Thiel, Marc Andreessen, Mark Zuckerberg, Bill Gates ou Jeff Bezos ont toujours été imprégnés d'ésotérisme et de libertarisme. Ils ont prospéré dans une zone grise entre le fantastique et la science-fiction : ainsi, ce n'est pas un hasard si les fantasmes de surhumanité de l'autrice de best-sellers russo-américaine Ayn Rand, les visions robotiques d'Isaac Asimov ou encore « Le Seigneur des anneaux » de J. R. R. Tolkien restent aujourd'hui des références majeures pour l'élite tech de la Silicon Valley⁹. Cette fascination va jusqu'à inspirer le nom de certaines entreprises : « Palantir », une société de logiciels financée par Thiel, tire son nom des « pierres de vision » ou « pierres clairvoyantes » du « Seigneur des anneaux ». Pour Musk, ce sont surtout les dystopies de science-fiction – comme les romans de Neal Stephenson ou d'Ernest Cline – qui servent de sources d'inspiration.

Ces livres décrivent une société dominée par des entreprises, parfois frappée par des catastrophes climatiques. On y trouve également une sorte de bitcoin, dont Stephenson a fait le sujet d'une série de livres bien avant l'apparition réelle des cryptomonnaies. Dans ces fictions, l'industrie numérique met à disposition le cyberspace comme échappatoire visionnaire au monde quotidien déserté. On y cultive non seulement la haine de l'État, perçu comme oppresseur des libertés individuelles, mais aussi l'image d'un individu héroïque et égoïste, un soi créatif et tourné vers l'entrepreneuriat qui se défend contre les hiérarchies rigides et la gestion – voire le contrôle – bureaucratique.

Le culte du génie et l'individualisme héroïque sont également au cœur de la pensée de George Gilder, qui est devenu dans les années 1990 l'un des principaux chantres de la tech¹⁰. Il attribuait à la figure du chef d'entreprise et de l'entrepreneur une force morale et supra-individuelle, préparant ainsi la voie à des hommes comme Steve Jobs pour devenir une nouvelle forme de rock star adulée. Pour un antiféministe convaincu comme Gilder, il était évident qu'une telle figure d'entrepreneur ne pouvait être que masculine.

⁷ Voir par exemple le « Techno-Optimist Manifesto » de Marc Andreessen (<https://a16z.com/the-techno-optimist-manifesto/>).

⁸ Adrian Daub (2020), Was das Silicon Valley Denken nennt. Über die Ideologie der Techbranche.

⁹ Ayn Rand est considérée comme l'une des autrices les plus influentes de la culture américaine des 70 dernières années. Ses best-sellers, comme *Atlas Shrugged* ou *The Fountainhead*, imaginent une vision radicale du *laissez-faire* du capitalisme américain. C'est à elle que l'on doit la fameuse distinction entre « *makers* » et « *takers* », encore mise en avant aujourd'hui par le secteur de la tech pour légitimer et héroïser ses pratiques grossières d'enrichissement personnel.

¹⁰ Voir par exemple George Gilder (1981), *Wealth and Poverty* ; le même auteur (1989), *Microcosm*, ou le même auteur (2006), *The Silicon Eye*. Pour Gilder, voir : <https://www.forbes.com/sites/rich-karlgaard/2018/02/09/why-technology-prophet-george-gilder-predicts-big-techs-disruption/>

Une autrice comme Mariana Mazzucato ou un auteur comme Adrian Daub ont montré depuis longtemps que le mythe de l'inventivité audacieuse ne correspondait que partiellement à la situation¹¹. Bien plutôt, les produits les plus importants pour le bon fonctionnement d'Internet – formats de données et protocoles uniformes, microprocesseurs, systèmes d'exploitation ou programmes de messagerie – ont d'abord été financés par d'importants moyens étatiques, avant d'être exploités plus tard à titre privé et de manière rentable. Tablettes tactiles, architectures réseau, GPS, PC... Ils ont été produits entre les universités et les institutions militaires et ils reposent sur des investissements étatiques et non sur le génie technique privé ni sur la disposition à prendre des risques¹².

Ce qui a été décisif pour la montée en puissance des entreprises plateformes américaines, en plus des contributions et investissements étatiques initiaux, ce sont surtout deux changements juridiques peu visibles datant du milieu des années 1990. D'une part, le « *Telecommunications Act* » de 1996, une loi sur les télécommunications qui a imposé la privatisation brutale des structures Internet et ouvert les structures publiques de réseaux numériques aux investisseurs privés. D'autre part, le fameux paragraphe 230 du « *Communications Decency Act* » (DCA), qui a introduit une distinction décisive entre simples « éditeurs » ou « publishers » et « intermédiaires » ou « intermediaries », libérant ainsi les fournisseurs d'accès à Internet de toute responsabilité pour le contenu mis en ligne¹³. Cela a eu pour conséquence que les plus grands groupes de médias du monde, comme Alphabet ou Meta, sont traités juridiquement comme des lignes téléphoniques. Même si Facebook se présente aujourd'hui comme l'un des plus grands éditeurs (publishers), le groupe ne publie rien au sens juridique du terme. Ces conditions de départ ont alimenté la « nouvelle économie » et, à la fin des années 1990, stimulé d'innombrables introductions en Bourse. En ce sens, Elon Musk, Peter Thiel, Mark Zuckerberg ou Jeff Bezos ne sont pas des figures d'exception géniales, mais bien le produit et les représentants des évolutions récentes du capitalisme américain. Ils sont le résultats d'une intervention de l'État.

La convergence entre économie financière et entreprises plateformes

Le capitalisme américain le plus récent se caractérise par l'imbrication mutuelle du capitalisme contemporain des marchés financiers, des architectures réseau numériques et des industries de plateformes¹⁴. L'économie numérique et l'économie financière sont faites du même bois : même sur le plan humain, les deux domaines sont déjà étroitement liés, comme en témoigne par exemple une figure aussi emblématique que Jeff Bezos. Après des études

¹¹ Voir Mariana Mazzucato (2013), *The Entrepreneurial State. Debunking Public vs. Private Sector Myths* so-wie Daub, Denken.

¹² En 1990, la *National Science Foundation*, une agence gouvernementale, a décidé de rendre le réseau accessible au public. Tim Berners-Lee a développé les bases du World Wide Web au CERN. Aujourd'hui encore, on se moque d'Al Gore parce qu'il prétend avoir inventé Internet. Gore n'en a certes pas été l'inventeur, mais, en tant qu'homme politique, il a effectivement été l'un des principaux promoteurs d'Internet, notamment avec le [High Performance Computing and Communication Act de 1991](#), qui a largement contribué, avec des fonds publics, au développement d'Internet tel qu'on le connaît aujourd'hui – et notamment au développement du premier navigateur, comme l'a reconnu lui-même le cofondateur de Netscape et actuel soutien ultra-libéral de MAGA, Marc Andreessen.

¹³ À ce sujet, voir Joseph Vogl (2021), *Kapital und Ressentiment. Eine kurze Theorie der Gegenwart*.

¹⁴ Voir Philipp Staab (2019), *Digitaler Kapitalismus: Markt und Herrschaft in der Ökonomie der Unknappheit*.

d'informatique et d'économie, le fondateur d'Amazon a d'abord travaillé chez D.E. Shaw, un hedge fund de Wall Street, l'une des sociétés financières pionnières du trading automatisé à haute fréquence. Ce n'est qu'ensuite, fort de l'expertise acquise dans ce milieu, que Bezos a fondé son géant du commerce en ligne. Mais surtout, les pratiques économiques qui ont cours dans les deux domaines présentent de fortes similarités : dans l'économie financière comme dans l'économie numérique, des stratégies de raréfaction artificielle permettent de tirer profit de biens qui, en soi, ne sont pas rares – qu'il s'agisse de crédits avec lesquels les banques créent elles-mêmes de l'argent ou de produits informationnels duplicables en un simple clic de souris¹⁵. Dans les deux sphères, des rendements exorbitants sont générés par la prise de possession de marchés ou par des formes de valorisation secondaires (par exemple sous forme de produits dérivés ou dans la publicité en ligne). Ce sont ces pratiques qui prouvent que l'économie numérique a « commencé sa carrière » en tant qu'élève du capitalisme de marché financier.

Les systèmes financiers actuels ne fonctionneraient pas sans les réseaux numériques ou les technologies de l'information. Les réseaux électroniques ont permis la fusion de l'économie financière et de l'économie de l'information, laquelle fusion a entraîné une expansion rapide du secteur financier et l'hégémonie du capitalisme financier depuis 2008¹⁶. Quant aux plateformes et aux géants du numérique, ils ont grandi depuis les années 1990 grâce à une gestion ciblée de la matière première « information ». L'informatisation de la finance et la capitalisation de l'information s'unissent ainsi pour former l'infrastructure centrale des économies contemporaines.

Les plateformes sont attrayantes pour les marchés financiers premièrement parce qu'elles maintiennent leurs coûts fixes à un niveau bas en proposant des trajets en voiture sans possession d'un véhicule (Uber, Lift, Flixbus), des logements sans possession d'un bien immobilier (Airbnb ; booking.com ; fewo), des repas sans meubles de cuisine (doordash, Uber eats, liferando, deliveroo) ou des voyages en avion sans entretien ni exploitation d'avions (google.flights, Expedia, swodoo)¹⁷. Deuxièmement, elles produisent des effets de réseau qui se renforcent d'eux-mêmes – l'augmentation du nombre d'utilisateur-trices entraîne une hausse continue du nombre des utilisateur-trices –, favorisant ainsi la formation de monopoles. Troisièmement, grâce à leur flexibilité géographique et à leur fragmentation en un réseau de sous-traitants, elles sont passées maîtres dans l'art de l'évasion fiscale. Enfin, quatrièmement, elles intensifient l'extraction de valeur ajoutée par l'externalisation (« *outsourcing* ») systématique et des conditions d'emploi précaires, mais surtout par la valorisation des activités des utilisateur-trices. À chaque clic, les utilisateur-trices créent et fournissent des informations que les entreprises plateformes capitalisent. En tant que « *producers* », elles et ils n'effectuent pas de travail rémunéré et n'agissent pas en tant que sous-traitant-es indépendant-es ; leur contribution à la création de valeur tient uniquement au fait qu'elles et ils naviguent sur le réseau. Plus le temps passé dans les espaces numériques est important,

¹⁵ À ce sujet et pour ce qui suit, voir Staab, Digitaler Kapitalismus.

¹⁶ Voir Vogl, Ressentiment.

¹⁷ Voir Staab, Digitaler Kapitalismus.

plus les utilisateur-trices sont productif-ves pour les grands groupes. C'est pourquoi ceux-ci s'efforcent d'étendre leurs offres de façon que toutes les expressions et manifestations de la vie passent, autant que possible, via leurs plateformes.

Information et contrôle

Les monopolistes numériques consolident leur pouvoir grâce aux technologies de contrôle automatisées du « *tracking* » (suivi), du « *tracing* » (traçage), du « *targeting* » (ciblage), du « *ranking* » (classement) et du « *profiling* » (profilage). Les plateformes stimulent de manière ciblée les activités en ligne de leurs utilisateur-trices et utilisent les données ainsi générées pour la reconnaissance de schémas par algorithme¹⁸. Les pratiques de tri et d'adressage qui s'ensuivent et qui permettent de déterminer des groupes cibles et des groupes à risque, des profils de client-es et d'électeur-trices peuvent être utilisées aussi bien pour des stratégies de marketing personnalisées que pour des campagnes de mobilisation politique ou des programmes de prévention médicale. L'augmentation du volume de données améliore leur précision. Ce type d'infléchissement du comportement n'a guère besoin de mesures coercitives, car il s'appuie plutôt sur le pouvoir de séduction des services gratuits, des droits d'accès et d'autres gratifications. Ce qui est récompensé est la non-interruption du flux de données.

Le régime de contrôle numérique affaiblit les formes établies et démocratiquement garanties de coordination des comportements et de gestion des conflits au profit de procédures décisionnelles algorithmiques qui formatent les problèmes, quels qu'ils soient, de façon qu'ils puissent être traités en étapes clairement définies à l'aide de codes en langage machine. L'idée d'appréhender et de représenter tout fait ou toute réalité de façon mathématiquement formalisée à l'aide de codes, de langages de programmation et de logiciels a été qualifiée par le critique technologique américain Evgeny Morozov de « solutionnisme »¹⁹. Le solutionnisme ne désigne pas seulement la résolution de problèmes techniques, mais aussi la prétention de pouvoir résoudre tous les problèmes de l'humanité grâce à la technologie.

Pour démasquer « l'esprit du capitalisme numérique », le sociologue Oliver Nachtwey a récemment analysé des biographies, des conférences et des déclarations « provenant » de la Silicon Valley²⁰. Le solutionnisme et la croyance en l'omnipotence de la technologie pour compenser les défauts de la condition humaine y sont largement répandus. Cela exprime également une critique de l'administration et de l'État, qui sont perçus comme hypertrophiés, inefficaces et rigides. Le solutionnisme de la Silicon Valley est sur la voie de la collision avec les processus démocratiques. Les systèmes de décision algorithmiques et automatiques visés, que ce soit dans la planification des transports ou de l'énergie ou pour d'autres tâches étatiques, échappent à la responsabilité de la pondération des intérêts et de la délibération démocratiques. La démocratie est contournée, voire rendue obsolète, ce qui correspond aux fantasmes partiellement autocratiques de la Silicon Valley.

¹⁸ Zuboff, Surveillance. À ce sujet, voir aussi Nick Srnicek (2016), Platform Capitalism.

¹⁹ Sur le concept de solutionnisme, voir Evgeni Morozov (2013), To Save Everything, Click Here: The Folly of Technological Solutionism.

²⁰ Voir : <https://www.deutschlandfunkkultur.de/philosophie-des-silicon-valley-der-geist-des-digitalen-100.html>

La nouveauté du capitalisme numérique ne réside pas seulement dans de nouvelles technologies, mais aussi dans de nouvelles règles. Ainsi que l'expose à l'aide d'arguments le sociologue Philipp Staab dans son livre sur le capitalisme numérique, nous sommes face à un projet de construction de « marchés propriétaires »²¹. Dans le capitalisme numérique, il n'existe, selon Staab, pas de marchés libres et neutres. Au contraire, les marchés eux-mêmes appartiennent aux plateformes numériques privées. Dans ce contexte, leur comportement est explicitement anticoncurrentiel : Amazon, par exemple, propose une place de marché tout en se privilégiant lui-même en tant que commerçant. En captant notre attention, ces entreprises contrôlent de plus en plus ce que nous percevons. Cette position de force ressemble à une mine d'or. En effet, sur des marchés de consommation toujours plus concurrentiels, seul-es celles et ceux qui génèrent de la visibilité pour leurs produits peuvent vendre quelque chose. Dans cette optique, les profits des entreprises leaders alignées sur le marché proviennent de diverses taxes (redevances, commissions), de rentes, qu'elles prélèvent pour leur fonction d'intermédiaire ou, plutôt, de marché.

Avec son modèle commercial fondé sur la captation de rentes via la possession du marché, le capitalisme numérique rompt avec toutes les formes libérales du capitalisme : le contrôle et l'appropriation du marché font que celui-ci est presque entièrement aboli en tant qu'instance neutre de l'échange. L'émergence de « marchés propriétaires » (Staab) a été favorisée, d'une part, par une politique de la concurrence trop laxiste, qui a encouragé les rachats d'entreprises par des concurrents et des fournisseurs, créant ainsi des synergies à grande échelle²². D'autre part, elle a été facilitée par la déréglementation massive du secteur financier depuis les années 1980 et par la politique monétaire accommodante des États, par laquelle d'énormes sommes d'argent bon marché ont été injectées dans l'économie²³. Cet argent a été majoritairement investi dans la spéculation : les investissements n'ont pas été réalisés dans des entreprises vendant un produit rentable, mais plutôt dans des actifs (appartements, maisons, actions, obligations, entreprises entières) promettant de fortes hausses de prix²⁴. Les start-up technologiques se sont révélées être des actifs particulièrement intéressants pour des augmentations rapides de la valeur. Des entreprises comme Uber (secteur des taxis) ou Spotify (secteur de la musique) ont été valorisées non pas parce qu'elles proposaient un produit rentable, mais parce qu'elles étaient associées à la promesse de conquérir rapidement de grandes parts de marché²⁵. Les stratégies d'investissement des capital-risqueurs comme Peter Thiel ou Marc Andreessen visent à croître le plus rapidement possible avec beaucoup de liquidités, dans l'espoir de rester à la fin en position de monopole – que ces entreprises soient un jour rentables ou non.

²¹ Pour ce qui suit, voir Staab, *Digitaler Kapitalismus*.

²² Le succès des mesures anti-trust de Lisa Khan, présidente de la Federal Trade Commission sous la présidence de Joe Biden, a été l'une des raisons pour lesquelles l'élite technologique est passée dans le camp républicain.

²³ Voir par exemple Aron Benanav (2/2025), *Speculation in the Age of No Growth*, in: Jacobin. *Speculation*.

²⁴ À ce sujet, voir par exemple Benjamin Braun et Brett Christophers (2024), *Asset Manager Capitalism: An introduction to its political economy and economic geography*, in: *Environment and Planning A: Economy and Space*, 56(2), 546-557.

²⁵ Voir Benanav, *Speculation*.

Nous ressentons aussi les conséquences de cette stratégie en tant qu'utilisateur-trices : avec la transformation d'un Internet ouvert et interopérable en écosystèmes numériques fermés dominés par des monopolistes, les produits – d'abord pour les utilisateur-trices privé-es, puis pour les entreprises – sont devenus de plus en plus médiocres. Google, Facebook, Apple, Microsoft, Twitter, Uber, Spotify ou Amazon – autrefois connus pour suggérer ou proposer un produit de qualité (les meilleurs résultats de recherche, des courses de taxi bon marché, des logiciels fiables ou de bons algorithmes de « *matching* » – sont aujourd'hui devenus des cloaques qui produisent surtout beaucoup de « *bullshit* »²⁶.

Il n'est pas surprenant que l'un des maîtres à penser des oligarques de la technologie, Thiel, cofondateur de Paypal et propriétaire de Palantir, se prononce explicitement contre la concurrence : « La concurrence, c'est pour les perdants », écrit-il de manière éloquente dans son livre, en chantant les louanges des monopoles des entreprises. Dans son argumentation, la concurrence entrave tout simplement l'accumulation de capital²⁷. C'est aussi ce qui se cache derrière le terme marketing de « disruption » : à l'aide de nouvelles technologies, un secteur prétendument poussiéreux doit être secoué et transformé de fond en comble dans le but de s'approprier les marchés. À l'horizon se profile ainsi une sorte de capitalisme autoritaire : l'hymne libéral à la concurrence s'est transformé en une célébration libertarienne de l'entreprise monopolistique. Ce dont rêvent les tech bros n'est rien de moins qu'une « étatisation des grandes entreprises ». À l'instar des grandes banques d'importance systémique, les grands groupes tech devraient bientôt être *too big* et *too important to fail*. Ce qu'ils sont devenus depuis longtemps, en tout cas, c'est *too big to care*²⁸.

2. SPHÈRE PUBLIQUE ET DÉSINFORMATION

L'affaiblissement des médias traditionnels et la privatisation de la sphère publique.

Les règles d'exception accordées aux plateformes ont donné naissance à de grands éditeurs ou à de grands diffuseurs qui, comme Facebook, ont depuis longtemps pris la fonction de médias. Ainsi, en Suisse, près de la moitié des habitant-es s'informent désormais uniquement via des canaux numériques²⁹ – un chiffre certes encore inférieur à la moyenne internationale, mais en nette augmentation³⁰. Pendant longtemps, les médias de masse du 20^e siècle, comme la presse écrite et la radio, ont joué le rôle dit de « quatrième pouvoir » dans l'État – ils devaient, par une couverture honnête des faits et la médiation de l'opinion publique, exercer un contrôle sur les trois pouvoirs de l'État, à savoir le législatif, l'exécutif et

²⁶ À propos de l'*entshittification* croissante des grands acteurs, voir : <https://pluralistic.net/2024/08/17/hack-the-planet/#how-about-a-nice-game-of-chess>

²⁷ Voir : <https://netzpolitik.org/2021/peter-thiel-ein-idol-fuers-monopol/>

²⁸ À ce sujet, voir l'article de Cory Doctorow : <https://doctorow.medium.com/https-pluralistic-net-2024-04-04-teach-me-how-to-shruggie-kagi-caaa88c221f2>

²⁹ Voir : [https://www.foeg.uzh.ch/dam/jcr:d49b34b9-5f63-40b8-a775-3d201d526f85/DNR_24_CH%20\(1\).pdf](https://www.foeg.uzh.ch/dam/jcr:d49b34b9-5f63-40b8-a775-3d201d526f85/DNR_24_CH%20(1).pdf)

³⁰ En particulier, le nombre de personnes qui ne consomment plus du tout d'actualités est en augmentation.

le judiciaire, et ainsi prévenir les abus de pouvoir. Aujourd'hui, ce sont majoritairement de grands groupes privés des États-Unis et de Chine qui déterminent la communication quotidienne et même la micro-communication d'une grande partie de la population — avec des conséquences graves sur la formation de l'opinion et de la volonté des gens.

On sait qu'Internet était initialement porteur d'immenses espoirs de démocratisation de l'espace public, du savoir et de l'information. Dans les années 1970, il existait effectivement aux États-Unis une sorte de gestion oligarchique de la sphère publique, contrôlée par une poignée de grands groupes de médias et de presse. Cependant, depuis lors, même des juristes exerçant aux États-Unis ont constaté que l'inconvénient de cette oligarchie de l'opinion dans les années 1970 et 1980 avait été compensé par quelques avantages. Ces entreprises étaient vulnérables aux réglementations juridiques et aux décisions de justice. Elles pouvaient être attaquées en raison de certaines conditions de responsabilité. Enfin, elles étaient également vulnérables aux contraintes du marché. Aujourd'hui, une nouvelle oligarchie médiatique s'est installée, mais sans responsabilité juridique. Les effets en sont largement perceptibles : les réseaux sociaux favorisent, via leurs algorithmes, une « tribalisation » et une particularisation de la sphère publique, qui érodent la cohésion sociale. Avec leur promesse d'une émancipation plébiscitaire, c'est-à-dire la retransmission sans filtre de la voix du peuple et de la participation politique, ils attisent en même temps la haine envers toutes les figures intermédiaires et « gardiens de l'information » – journalisme, science, justice et politique – de la démocratie représentative.

Sur le plan politique, ce processus est soutenu par une offensive de la droite contre les médias réputés de gauche – notamment contre les chaînes de service public, qui sont les seules à pouvoir encore résister. Alors que de nombreux endroits ont vu la presse locale perdre de son importance ou disparaître complètement, la presse de forum dite « libérale » est elle aussi fortement mise sous pression depuis peu. Son modèle d'affaires, fondé sur la vente de revenus publicitaires, ne fonctionne plus. Le marché publicitaire est entièrement dominé par les plateformes qui ont perfectionné le commerce des données³¹.

Alors que la presse libérale lutte pour sa survie, un écosystème de médias de droite fonctionnant à l'échelle mondiale a au contraire vu le jour. Les techno-oligarques investissent depuis des années de manière ciblée dans des formats médiatiques classiques et nouveaux pour renforcer leur influence politique : ainsi, Jeff Bezos censure avec le Washington Post l'un des piliers du journalisme démocratique et libéral, tandis qu'Elon Musk a transformé depuis le rachat de Twitter le réseau X en une machine à désinformation et à mobilisation d'extrême droite. Peter Thiel et Marc Andreessen financent de nouvelles plateformes, telles que l'alternative de droite à YouTube, Rumble, et l'outil de newsletters « Substack »³².

³¹ Le Groupe TX fait ici figure d'exception : il réalise certes un bon bénéfice avec ses propres plateformes dans le domaine des petites annonces (emplois, logements, etc.), mais il ne le réinvestit pas dans le journalisme.

³² <https://newrepublic.com/article/193531/glenn-greenwald-matt-taibbi-tech-billionaires-journalists>

Et même en Suisse, des milliardaires de droite comme Christoph Blocher sont actifs en tant qu'investisseurs dans les médias. Alors que le journalisme, sous sa meilleure forme, critiquait autrefois les institutions et les puissants et fournissait une plateforme au débat démocratique, la sphère publique est aujourd'hui ramenée à un niveau pré-démocratique, le but étant d'assurer la domination du capitalisme numérique³³.

Les plateformes comme médias de la mobilisation de la droite

Dans le capitalisme numérique, l'attention est devenue la ressource la plus précieuse et une marchandise³⁴. Chacun-e veut et a besoin de l'attention des utilisateur-trices, et tou-tes sont engagé-es dans une concurrence impitoyable, du reel Instagram au journal télévisé, de la plus grande marque à la newsletter spam. Pour garantir le commerce des données, les préférences, les opinions et les émotions des utilisateur-trices sont délibérément intensifiées, le but étant de prolonger leur temps de connexion. Ce qui est communiqué importe moins. Ce qui est précieux, c'est que l'on communique davantage et de manière plus intense, principalement dans le but de vendre de la publicité.

Ce retour positif alimente le ressentiment, car cela est particulièrement propice aux affaires rentables. Au plus tard avec la crise financière et l'émergence de mouvements de droite comme le Tea Party, il est devenu évident que les messages politiques avaient le pouvoir d'intensifier l'émotion et d'augmenter le trafic sur les plateformes : il n'est donc pas surprenant que les plateformes (notamment X, Facebook et TikTok) se transforment de plus en plus en machines de mobilisation (d'extrême droite). La stimulation du ressentiment a des conséquences réelles : il a été prouvé que le manque de modération des contenus haineux sur Facebook avait encouragé le génocide des Rohingyas au Myanmar³⁵. Zuckerberg s'est même vanté d'avoir porté Narendra Modi et les nationalistes hindous au pouvoir en Inde et Jair Bolsonaro au Brésil. Et sans Facebook, le référendum sur le Brexit se serait probablement déroulé différemment.

Aujourd'hui, la ressource « ressentiment » est exploitée avec succès par des entrepreneur-euses comme Musk, Trump, Weidel ou Milei, contre les personnes migrantes, les requérant-es d'asile, les acteurs de la société civile, la gauche, etc. Le web est particulièrement attrayant pour ces ennemis de la démocratie, car les fausses informations s'y propagent six fois plus vite et cent fois plus fréquemment que les informations vérifiables.

³³ <https://www.falter.at/zeitung/20250114/aufwachen-erklaerung-eines-covers>

³⁴ The Sirens Call: How Attention became the World's most Endangered Resource », Chris Hayes, 2025

³⁵ <https://www.amnesty.de/allgemein/pressemitteilung/myanmar-facebook-algorithmen-haben-gewalt-gegen-rohingya-befoerdert>

Les techno-oligarques s'intéressent généralement peu aux conséquences psychologiques, sociales et politiques de leurs pratiques commerciales. Même si les dommages psychologiques liés aux réseaux sociaux et aux smartphones sont sujets à controverse³⁶, le fait que les techno-oligarques interdisent souvent à leurs propres enfants d'utiliser ces réseaux sociaux et ces smartphones en dit long. Il en va de même pour la Chine, qui impose des restrictions beaucoup plus sévères à l'usage de TikTok par les enfants et les adolescents à l'intérieur du pays. Selon les déclarations de Frances Haugen, lanceuse d'alerte et ancienne employée de Facebook, des études internes montrant des effets nocifs sur les jeunes ont été sciemment ignorées. Et ce n'est pas tout : des données et des connaissances sur les jeunes vulnérables ont parfois été utilisées intentionnellement pour leur vendre des produits supplémentaires³⁷.

Surveillance, discrimination, boulimie de données

Avant même l'essor de l'IA générative et des grands modèles de langage, le capitalisme numérique tirait sa richesse des données qu'il soutirait plus ou moins volontairement aux utilisateur-trices. Cette boulimie de données s'est encore accrue. À tel point que la journaliste tech Kara Swisher a émis l'hypothèse que Musk utilisait aussi DOGE principalement pour capter des ensembles de données très sensibles et étoffés pour son IA. Chacune de nos actions numériques laisse des traces, nous sommes surveillé-es à chaque pas, souvent sans même en avoir conscience. Lors des achats en ligne, un contrôle de solvabilité est effectué en arrière-plan. Lorsque quelqu'un fait des recherches sur Google, ses préférences sont vendues à des annonceurs. Récemment, l'annonce selon laquelle les CFF veulent suivre les données de déplacement dans les gares a suscité de l'émotion. Selon les CFF, il s'agissait de pouvoir contrôler les flux, ce qui n'a pas empêché les partisan-es de la protection des données de s'alarmer.

Les quantités de données doivent notamment aussi être utilisées pour prendre des décisions. Les systèmes algorithmiques sont aujourd'hui déjà déployés dans de nombreux endroits. Le problème : bien qu'ils soient supposés être objectifs, ils ne sont pas non plus non discriminatoires. Cela s'est déjà vérifié dans de nombreuses applications. Par exemple, dans le cas d'une recherche d'emploi chez Amazon, toutes les candidatures féminines ont été écartées parce que l'algorithme, s'appuyant sur les effectifs existants, en a conclu que l'entreprise préférerait embaucher des hommes. Ou encore lors du scandale des allocations familiales aux Pays-Bas : celles-ci ont été mal calculées, conduisant parfois à des situations d'extrême précarité.

³⁶ Le psychologue social Jonathan Haidt soutient que l'augmentation des maladies mentales chez les jeunes est surtout liée à la diffusion des smartphones (voir entre autres ici : <https://www.afterbabel.com/>). Il existe toutefois aussi des études qui remettent en question ce lien ou qui produisent un résultat plus nuancé (voir entre autres : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(24\)02244-X/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)02244-X/fulltext))

³⁷ <https://www.theguardian.com/books/2025/mar/16/careless-people-a-story-of-where-i-used-to-work-by-sarah-wynn-williams-review-a-former-disciple-unfriends-facebook>

Avec la numérisation, les possibilités de surveillance ont considérablement augmenté — cela vaut autant pour les particuliers que pour l'État. La Chine est le pays qui va le plus loin dans ce domaine, car elle souhaite orienter les comportements et obtenir le comportement souhaité grâce à un système de « *social scorings* », de surveillance et d'analyse des données. Cela n'est pas possible sous cette forme dans les démocraties occidentales. Pourtant, la surveillance et l'appétit insatiable de l'État pour les données augmentent aussi dans les pays démocratiques. L'espace public est de plus en plus surveillé par des caméras de vidéosurveillance, et les appels à la reconnaissance faciale se font toujours plus fréquents. La conservation des données indépendamment de tout soupçon est contraire aux droits fondamentaux, mais elle gagne du terrain, y compris dans les lois suisses³⁸. Parallèlement, l'appétit pour les données des particuliers est devenu incontournable : mesurer, analyser et hiérarchiser les activités est devenu la norme, ce qui conduit à une commercialisation généralisée de presque toutes les activités. Et les systèmes de surveillance privés (notamment ceux de Palantir, appartenant à Peter Thiel) sont de plus en plus utilisés par les autorités aussi pour l'analyse des données.

Pour les conglomérats de plateformes comme Meta, l'entraînement de l'IA constitue la poursuite logique de leur modèle commercial extractiviste. Comme l'écrit l'économiste Nick Srnicek dans son livre intitulé « Platform Capitalism », les plateformes numériques ne sont rien d'autre que des « instruments servant à siphonner des données »³⁹. Mais alors que les énormes collectes de données de Meta, Alphabet et consorts servaient jusqu'à présent à créer des profils d'utilisateur de plus en plus complets à partir de modèles de comportement et de réaction, chaque post pourra à l'avenir alimenter la génération de nouveaux contenus. La reconnaissance algorithmique de formes (reconnaissance de schémas par algorithme), auparavant principalement un outil de surveillance, de personnalisation et de prédiction, devient ainsi la base de la production culturelle. Meredith Witthaker, directrice du service de messagerie Signal, estime que l'intérêt principal des grands groupes technologiques pour l'IA est de pouvoir évaluer à l'avenir de manière encore plus complète le flux de données toujours croissant des plateformes. En d'autres termes : l'IA générative est la prochaine étape d'expansion de l'extractivisme des données. En toute logique, OpenAI a lui aussi annoncé son intention de lancer son propre réseau social.

³⁸ En ce qui concerne la conservation des données, une plainte a été déposée par la Digitale Gesellschaft auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Les chances de cette plainte sont intactes en raison de la jurisprudence actuelle de la Cour de justice de l'Union européenne.

³⁹ Srnicek, Platform Capitalism. Voir aussi Zuboff, Surveillance.

Ce qui sera qualitativement nouveau dans l'extractivisme le plus récent, c'est l'élément de prédiction : la force des grands modèles de langage (LLM) réside dans leur aptitude à « jauger à des fins de supputation », à partir d'ensembles de données incomplets, des informations que les individus ne souhaitent, légitimement, pas révéler à leur sujet, comme leur orientation politique ou sexuelle, leurs prédispositions médicales, leur consommation de substances ou leurs troubles psychiatriques. L'analyse des données administratives par l'IA permet une inégalité de traitement préemptive des individus : on peut se voir refuser une assurance, un emploi, l'entrée dans un pays, perdre des prestations sociales, être fouillé-e par la police, être soupçonné-e de fraude sociale ou de mise en danger d'enfant parce qu'un système informatique opaque fait une prédiction sur la base de données comportementales⁴⁰.

3. L'ALLIANCE DE L'ÉLITE TECHNOLOGIQUE ET DE L'IDÉOLOGIE MAGA (MAKE AMERICA GREAT AGAIN)

Les images ont fait sensation... Lors de l'investiture du président Trump, les tech bros libertariens étaient assis, en première rangée, applaudissant, autour d'Elon Musk, de Jeff Bezos et de Mark Zuckerberg⁴¹. Ils avaient fait des dons pour la cérémonie et avaient été récompensés par des places d'honneur, pouvant même s'asseoir devant les représentant-es élu-es et les membres du cabinet. Cette alliance ouvertement affichée entre les géants de la tech et l'idéologie MAGA a choqué. Comment en est-on arrivé à la convergence des milieux politiques de l'Alt-Right, des PDG de la Silicon Valley et des capital-risqueurs comme Peter Thiel ou Marc Andreessen ? Et que pouvons-nous faire politiquement pour y remédier ? Que signifie le fait que les représentant-es du capitalisme global des plateformes s'associent à une idéologie dont le but est une transformation autoritaire de nos sociétés démocratiques ?

Lumières obscures : les fantasmes autoritaires des techno-oligarques

Même si une partie de la Silicon Valley avait auparavant l'habitude de voter démocrate, le ralliement des techno-oligarques à Trump est moins surprenant qu'on ne pourrait le penser. Thiel écrivait déjà en 2009, dans un essai, que la liberté entrepreneuriale et la démocratie étaient incompatibles. L'expansion de l'État social et l'introduction du droit de vote des femmes auraient empêché la diffusion des idées libertariennes.

⁴⁰ À ce sujet, voir : <https://www.degruyterbrill.com/document/doi/10.1515/dzph-2020-0059/html>

⁴¹ <https://www.theguardian.com/us-news/2025/jan/20/trump-inauguration-tech-executives>

D'autres penseurs influents de la Silicon Valley sont le blogueur et développeur de logiciels Curtis Yarvin et le philosophe Nick Land. Ensemble, ils sont considérés comme les porte-drapeau des « Lumières obscures » (« *Dark Enlightenment* »)⁴². Yarvin voit le centre du pouvoir dans les médias et les universités ainsi que dans ce qu'il considère comme les idées nuisibles d'universalisme et d'idéalisme⁴³. Il prône l'abolition de la démocratie et l'instauration de systèmes monarchistes et absolutistes, les États devant être transformés en petites cités-États gérées comme des entreprises. Singapour, le Qatar ou Dubaï en sont les modèles⁴⁴. Yarvin, qui a lui aussi assisté à l'investiture de Trump, est considéré comme un proche de Thiel et est un ami du vice-président américain, JD Vance.

Land, quant à lui, voit dans l'accélération de tous les développements technologiques la clé d'une réorganisation radicale de la société. La démocratie est un obstacle à cette évolution. C'est cette pulsion destructrice qui se cache aussi derrière la métaphore de la tronçonneuse de Musk (et de Milei). L'État bienveillant doit être entièrement détruit et remplacé par des cités-États dirigées par des entreprises. Les turbulences économiques liées à la tronçonneuse et à la politique douanière erratique de Trump s'inscrivent dans cette stratégie.

Un autre ouvrage influent est « *The Sovereign Individual* », de James Dale Davidson et William Rees-Mogg, publié en 1997, qui prédit la fin des systèmes étatiques modernes. L'ère de l'information créerait les conditions pour libérer l'individu des entraves de la tutelle étatique. En attendant, les auteurs plaident pour une monnaie numérique afin de briser les monopoles nationaux sur la monnaie et la suprématie des banques centrales. Ainsi, l'État fiscal serait affaibli et son effondrement accéléré. Ce livre a eu une influence énorme sur la communauté cryptographique et a été réédité en 2020 avec une préface de Thiel.

Masculinisme et suprématie blanche

En 2013, Sheryl Sandberg, alors numéro 2 de Facebook, a publié le livre « *Lean In* »⁴⁵. Ce livre est devenu le symbole à la fois célébré et critiqué du féminisme libéral, parfois dédaigneusement appelé « *girlboss feminism* ». « *Lean In* » est un guide de carrière pour les femmes qui, malgré une analyse en partie fondée, se focalisait fortement sur le niveau de l'individu plutôt que sur le niveau des structures sociales. Le livre de Sandberg est représentatif d'une époque où la Silicon Valley s'engageait, du moins du bout des lèvres, pour un peu plus de diversité. La Silicon Valley est homogène à bien des égards, majoritairement masculine, blanche et composée d'anciens élèves ou de décrocheurs d'une université d'élite. Cette composition unilatérale a eu et a encore des conséquences réelles, comme le montrent les discriminations parfois involontaires via des algorithmes ou les difficultés à reconnaître les visages des personnes non blanches.

⁴² Voir par exemple : <https://time.com/7269166/dark-enlightenment-history-essay/> ou <https://www.ft.com/content/7330bbcc-e7df-40e4-a267-c2cb09360081>

⁴³ Pour Yarvin, voir : <https://www.vanityfair.com/news/2022/04/inside-the-new-right-where-peter-thiel-is-placing-his-biggest-bets>

⁴⁴ <https://www.thenerdreich.com/curtis-yarvin-fears-his-authoritarian-fantasy-is-flopping/>

⁴⁵ Sheryl Sandberg (2015), *Lean In: Women, Work, and the Will to Lead*.

Sandberg a depuis lors quitté Facebook, et Zuckerberg a confié dans un podcast avec Joe Rogan (un podcaster à succès de ce que l'on appelle la « manosphère ») qu'il faudrait de nouveau davantage d'énergie masculine dans les entreprises. Comme on le sait, Facebook a été fondé à l'époque pour classer les camarades de classe féminines de Zuckerberg selon leur pouvoir de séduction.

Zuckerberg n'est certainement pas le seul à se réjouir de ne plus avoir à faire semblant de s'intéresser sincèrement à la diversité. La campagne de Trump contre la « DIE » (*Diversity, Equity and Inclusion* – Diversité, Équité et Inclusion) suit une logique simple, mais malheureusement pas impopulaire : les efforts particuliers nécessaires pour inclure les groupes marginalisés sont pénibles et vont à l'encontre de la logique darwiniste grossière que défend ouvertement au moins une partie du mouvement MAGA. En conséquence, toute embauche d'une femme ou d'un membre d'une minorité ne peut guère être perçue autrement que comme étant à coup sûr une embauche DEI (« femme quota »).

Les hommes blancs, en revanche, sont toujours supposés qualifiés, même quand ce n'est pas le cas, comme le montre de façon éloquent le cas de Pete Hegseth, le ministre de la Défense impliqué dans des problèmes de failles de sécurité. Dans cette campagne anti-DEI, l'histoire de toutes celles et ceux qui ne sont pas des hommes blancs est aussi effacée. Alors qu'aux États-Unis, mais aussi dans les rubriques européennes et suisses, on a parlé pendant des années de la prétendue « *cancel culture* » sévissant dans les universités américaines, ces mêmes voix restent étrangement muettes lorsque des livres sont désormais interdits, que les universités et les médias sont attaqués ou que l'histoire de l'esclavage ne peut plus être enseignée. Entre-temps, les entreprises suisses ont elles aussi renoncé à leurs objectifs de diversité, parfois sans le moindre bruit.

Cet aspect n'est pas non plus nouveau pour la Silicon Valley. Gilder, déjà mentionné, voyait dans la numérisation un moyen de forcer les femmes à retourner aux fourneaux. Et Thiel avait déjà écrit en 1999 un livre dans lequel il s'opposait au multiculturalisme et à ce qu'on appelait alors le « politiquement correct » (« *political correctness* ») et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de « wokisme », mot par lequel on entend les efforts déployés par des groupes militants universitaires contre le sexisme, le racisme et d'autres formes de discrimination.

Le jour de son investiture, Donald Trump et son épouse, Melania, ont tous deux lancé leurs propres cryptomonnaies. Cela a fait perdre beaucoup d'argent à certain-es fans de Trump, tandis que la famille Trump en a gagné. Mais ce n'est qu'une partie du sens de ces monnaies. Elles constituent aussi un moyen très simple de corruption, car elles permettent aux potentats étrangers, aux oligarques et à d'autres d'essayer d'acheter des faveurs en investissant dans la crypto de Trump. La corruption ouverte et le trafic d'influence ouvert ont rarement été aussi simples. Il n'est pas moins problématique que Trump ait en même temps assoupli les obstacles réglementaires et de surveillance pour les crypto-monnaies et gracié des crypto-fraudeurs condamnés. Ces monnaies personnelles sont, en plus de servir de véhicules à la corruption, à l'évasion fiscale et au blanchiment d'argent, des symboles clairs de l'idéologie libertarienne. Si l'État se voit même retirer l'autorité sur la monnaie, il ne reste plus grand-chose de l'appareil étatique non plus.

Si, au début, il y avait encore des arguments en faveur des crypto-monnaies – par exemple pour les personnes vivant dans des pays où les monnaies sont instables ou qui ont un accès limité aux services bancaires traditionnels –, la crypto se transforme de plus en plus en un objet purement spéculatif et donc en un moyen d'enrichissement personnel pour les plus fortunés.

Colonialisme numérique

La numérisation s'est révélée être un instrument étonnant pour perpétuer un ordre de pouvoir vieux de plus de 500 ans : celui du colonialisme⁴⁶. Depuis de nombreuses années, des chercheur-euses, des activistes et des artistes du Sud global soulignent que les conquêtes des géants de la tech suivent des schémas coloniaux et les perpétuent par de nouveaux moyens. Cela concerne la répartition extrêmement inéquitable des bénéfices et des charges de la prétendue numérisation : alors qu'aujourd'hui, près de 90 % des bénéfices mondiaux issus de l'économie des plateformes vont vers deux pays du Nord global, les États-Unis et la Chine, les grands groupes technologiques exploitent dans le même temps les humains et l'environnement dans le Sud global. Les grands groupes tech du Nord mettent à disposition une infrastructure numérique, une importante puissance de calcul et des algorithmes de pointe. Le Sud global reste cantonné au rôle de fournisseur de données et de matières premières, et il représente l'armée de ces personnes qui, dans des conditions indignes, effectuent le travail de données fondamental pour les systèmes d'intelligence artificielle et les réseaux sociaux⁴⁷.

⁴⁶ À ce sujet et pour ce qui suit, voir Sven Hilbig et Ingo Dachwitz (2025), *Digitaler Kolonialismus. Wie Tech-Konzerne und Großmächte die Welt unter sich aufteilen*.

⁴⁷ Ibid.

Pour que nous puissions utiliser par exemple l'IA et les réseaux sociaux en toute insouciance, des personnes travaillant avec les données doivent massivement regarder ou lire des images et des textes traumatisants de maltraitance infantile, de tortures, de viols et d'exécutions, puis les trier. En raison des bas salaires, ces travailleur-euses de l'information sont principalement employé-es dans les pays du Sud, comme le Kenya, l'Ouganda, l'Inde ou le Costa Rica. Elles et ils sont notamment exploité-es par des géants technologiques du Nord : Google, Meta, Microsoft et OpenAI. Selon les estimations de la Banque mondiale, plus de 100 millions de travailleur-euses de données œuvrent dans le monde⁴⁸.

L'un des matériaux les plus importants de la transformation numérique est le lithium. Sans batteries lithium-ion, il n'y aurait ni ordinateurs portables ni smartphones. La région qui possède les plus grands gisements au monde est ce que l'on appelle le « triangle du lithium » en Amérique du Sud, entre l'Argentine, la Bolivie et le Chili. Selon des estimations, c'est là que se trouveraient plus de 70 % des réserves mondiales de lithium. Cette région est l'une des plus arides du monde, et l'extraction du lithium consomme une quantité d'eau extrêmement importante. Cela entraîne une baisse du niveau de la nappe phréatique. Conséquence : la végétation se dessèche, les sols se salinisent et des espèces d'oiseaux disparaissent.

Une autre facette du « colonialisme numérique » actuel est dénoncée par des activistes du Sud global à propos des projets de câbles sous-marins des entreprises tech. En référence à la Conférence de Berlin de 1885, lors de laquelle les grandes puissances européennes se sont partagé le continent africain, elles et ils parlent d'une « nouvelle ruée vers et sur l'Afrique »⁴⁹. Les liaisons de chemin de fer mises en place en Afrique à l'époque coloniale n'étaient pas non plus destinées aux populations locales, mais servaient au transport de minerai, de coton et d'autres matières premières vers l'Europe. La pose des câbles sous-marins ressemble également à une rue à sens unique⁵⁰. Les données des utilisateur-trices africain-es doivent atterrir dans des centres de données aux États-Unis et en Chine pour être finalement transformées en profits.

En résumé : les habitant-es du Sud sont relégué-es au rang de simples consommateur-trices, dont la seule mission est de contribuer à la maximisation des profits. On leur refuse la possibilité de développer de manière autonome des outils numériques sur la base de leur propre culture et en fonction de leurs besoins.

⁴⁸ À ce sujet, voir aussi : <https://algorithmwatch.ch/de/schwarzmarkt-click-work-jobs/>

⁴⁹ Hilbig/Dachwitz, Digitaler Kolonialismus.

⁵⁰ Ibid.

4. LA SITUATION EN SUISSE

Réglementation de l'IA et des plateformes

La résistance contre le pouvoir de marché et l'influence sociale des grandes entreprises du numérique ne cesse de croître. Les appels à la domestication – voire au démantèlement – des grandes entreprises du numérique se sont multipliés en Europe et aux États-Unis. Comme le montre le dernier sondage YouGov, deux tiers des Européen·nes réclament une action étatique ferme contre les big tech⁵¹. Après une longue période d'inaction, c'est surtout l'UE qui a intensifié ses efforts de réglementation au cours des dernières années. Ceux-ci visent à la fois une taxation équitable des grandes entreprises numériques ou de leurs bénéfices et la restauration, au titre du droit des cartels, de marchés libres et neutres.

Il y a deux ans, le « *Digital Markets Act* » (DMA) et le « *Digital Services Act* » (DSA) ont instauré des réglementations ambitieuses pour le secteur de l'information et du numérique⁵². Alors que le DSA règle les questions de responsabilité des services d'intermédiation numérique et protège les droits des utilisateur·trices, le DMA comprend de nouvelles règles de concurrence pour les plateformes « gardiennes » particulièrement puissantes.

Au vu des récents développements et des capacités des nouveaux systèmes d'IA comme GPT-4, la question d'un contrôle démocratique et d'une réglementation des systèmes d'IA a elle aussi gagné en urgence. De nombreuses réglementations sur l'utilisation de l'IA ont été adoptées récemment : aux États-Unis, le Biden gouvernement a présenté en octobre 2022 le « *AI Bill of Rights* » pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle⁵³ ; le 13 mars 2024, le Parlement européen a donné son feu vert à la loi sur l'intelligence artificielle (« *EU AI Act* »), qui est entrée en vigueur dans toute l'UE au début du mois de juillet 2024⁵⁴ ; le Conseil de l'Europe a adopté récemment, le 17 mai 2024, une convention sur l'IA visant à garantir une utilisation responsable de l'IA⁵⁵.

⁵¹ À ce sujet, voir : <https://www.politico.eu/article/europeans-agree-eu-should-enforce-rules-big-tech-says-poll/>

⁵² Voir : https://digital-markets-act.ec.europa.eu/index_en ainsi que

⁵³ Concernant la « *AI Bill of Rights* » de Biden : <https://bidenwhitehouse.archives.gov/wp-content/uploads/2022/10/Blueprint-for-an-AI-Bill-of-Rights.pdf>. Avec le plan d'action sur l'IA du 23 juillet 2025, le gouvernement Trump s'engage dans la voie de la déréglementation et rend ainsi obsolète le travail de l'administration Biden. Voir à ce sujet <https://www.whitehouse.gov/articles/2025/07/white-house-unveils-americas-ai-action-plan/>.

⁵⁴ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/05/21/artificial-intelligence-ai-act-council-gives-final-green-light-to-the-first-worldwide-rules-on-ai/>

⁵⁵ Sur la « Council of Europe Framework Convention on artificial intelligence and human rights, democracy, and the rule of law », voir : https://www.coe.int/de/web/portal/full-news/-/asset_publisher/y5xQt7QdunzT/content/id/267650696?com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_y5xQt7QdunzT_languageId=en_GB#p_com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPubli

En Suisse, les plateformes restent à ce jour largement non réglementées. Mais des évolutions se profilent ici aussi, même si elles sont tardives. Dès 2023, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a été chargé d'élaborer un projet de consultation qui devait s'inspirer du DSA⁵⁶. Mais les moulins se sont mis à moudre lentement... En effet, les délais ont été prolongés, puis dépassés : le 16 avril 2025, le Conseil fédéral a finalement décidé de reporter une nouvelle fois le projet de loi, annoncé depuis plus d'un an, visant à réglementer les réseaux sociaux et les moteurs de recherche comme Instagram, X ou Google – une décision contre laquelle des membres de tous les partis parlementaires ont protesté dans une lettre ouverte⁵⁷. La Commission fédérale des médias (COFEM), organe extraparlamentaire, a présenté une proposition détaillée sur la manière de contrer le pouvoir des plateformes⁵⁸.

Le projet de l'OFCOM visera probablement à renforcer les droits des utilisateur-trices. Étant donné que les exploitants de plateformes, en Suisse, ne sont même pas tenus d'avoir un point de contact ni de désigner un-e représentant-e légal-e, une telle mesure constituerait un progrès important. Il est en outre probable que le projet de loi obligera les services en ligne à donner accès à certaines données aux chercheur-euses et à la société civile. La COFEM propose de combiner la réglementation des plateformes avec une série d'autres mesures : parmi celles-ci, la mise en place d'un organe de surveillance financé par l'État ainsi que l'instauration d'algorithmes transparents qui doivent être programmés sur la base de « valeurs sociales et démocratiques »⁵⁹.

Avec ses propositions, la COFEM cherche à limiter le pouvoir de marché des entreprises tech. Alors que le droit suisse actuel de la concurrence se concentre sur des marchés basés sur la transaction de biens et de services, le modèle d'affaires de l'économie des plateformes repose quant à lui sur la monétisation des données. La COFEM plaide pour les adaptations législatives correspondantes. En complément, elle recommande des réglementations assurant une concurrence équitable. Ici aussi, l'UE montre l'exemple.

Dans le domaine de la réglementation de l'IA également, le Conseil fédéral est à la traîne. Une première décision de principe sur la réglementation de l'IA aurait dû être prise à la fin de l'année 2024, mais elle n'a été présentée qu'en février 2025. Comme le souligne *AlgorithmWatch*, cette décision du Conseil fédéral constitue certes un premier pas dans la bonne direction : il reconnaît que l'IA doit être réglementée pour protéger les droits fondamentaux et s'efforce par exemple de ratifier la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe. Cependant, les intérêts économiques l'emportent sur les intérêts de la population⁶⁰. Dans cette décision de principe, aucune question concernant la concentration du pouvoir, la durabilité ou la gouvernance démocratique n'est abordée. La solution suisse est très éloignée d'une réglementation stricte comme celle que connaît l'UE. De plus, les premiers projets de loi ne sont pas prévus avant fin 2026.

⁵⁶ <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=94116>

⁵⁷ La lettre a été rédigée à l'initiative d'*AlgorithmWatch CH* en collaboration avec *CH++*, *Digitale Gesellschaft* et *Opendata.ch*. Voir : <https://algorithmwatch.ch/fr/alliance-demande-au-conseil-federal-dagir/>

⁵⁸ Voir : <https://www.emek.admin.ch/fr/plateformes-pouvoir-de-marche-et-pouvoir-sur-lopinion>

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Voir : <https://algorithmwatch.ch/fr/prise-position-etat-des-lieux-ia/>

Une réglementation des géants de la tech est d'autant plus importante que la Suisse devient de plus en plus le hotspot des entreprises tech en Europe. Le cluster tech autour des deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) a attiré des poids lourds mondiaux comme Google, Microsoft, Meta et Nvidia. Apple, Amazon AWS, Huawei, Revolut, Oracle, IBM, Disney, Boston Dynamics et Tiktok ont eux aussi des filiales en Suisse. Dans leur sillage, des entreprises de pointe dans l'IA, comme Open AI et Anthropic, se sont elles aussi installées à Zurich ces derniers mois. Bien qu'elles génèrent des rentrées fiscales pour la Suisse, une grande partie de la création de valeur va directement aux États-Unis. Parallèlement, elles mettent la pression sur les entreprises tech locales. Sans une réglementation efficace, la Suisse risque, comme dans les domaines financier et fiscal, de devenir un « Singapour » européen.

Dans le développement d'une identité électronique étatique (E-ID), des succès ont récemment été enregistrés. Alors que la première solution pour l'E-ID avait encore été conçue comme une solution privée et avait été rejetée dans les urnes, la nouvelle solution est étatique, décentralisée et peu gourmande en données. Elle a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif exemplaire. Il est prévu que l'E-ID soit utilisée uniquement dans les cas où elle est nécessaire, afin de prévenir le risque de sur-identification. Néanmoins, il vaut la peine de continuer de développer l'E-ID de façon qu'elle devienne une alternative publique et fiable aux identifiants commerciaux comme Google ID, afin qu'une vérification appropriée puisse être effectuée facilement, même sans « *tracking* » (suivi).

La privatisation de la sécurité et de la politique étrangère

Les produits des entreprises tech américaines sont omniprésents dans l'économie privée comme dans l'administration. Même si cette domination est souvent critiquée, la plupart des gens misent sur elle : les raisons souvent invoquées pour justifier cette dépendance sont la plus grande facilité d'utilisation et de maintenance ainsi que le fait que l'acceptation par les utilisateur-trices n'est pas toujours garantie. Avec la LMETA (loi fédérale du 17 mars 2023 sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités), la Confédération a franchi une étape importante vers l'open source, puisque cette loi l'oblige à mettre à disposition ses propres développements sous forme de logiciels open source. Cependant, ni l'administration fédérale ni les administrations cantonales ou communales n'ont misé pleinement sur l'open source dans leurs acquisitions et leurs usages, contrairement à ce qu'a récemment décidé par exemple le land allemand du Schleswig-Holstein.

Pour l'Europe et la Suisse, la dépendance à l'égard de la technologie américaine a des conséquences en matière de politique de sécurité. Ainsi, l'administration suisse s'est elle aussi rendue de plus en plus dépendante des logiciels des entreprises américaines – par exemple avec l'utilisation de Microsoft 365 et des fournisseurs de cloud américains⁶¹. Des questions supplémentaires en matière de politique de sécurité se posent également pour les logiciels et les prestataires de services issus de régimes autocratiques, par exemple la Chine ou la Russie. Cela vaut également pour l'armée suisse, qui mise sur l'industrie d'armement américaine, tant pour le F-35 que pour les systèmes de défense aérienne Patriot. La Suisse et d'autres pays européens se retrouvent ainsi directement tributaires de la bonne volonté du gouvernement américain.

La notion de souveraineté numérique est définie de manière très diverse. Le Conseil fédéral a été chargé de rédiger un rapport sur la souveraineté numérique⁶², mais celui-ci a pris du retard. Le gouvernement fédéral allemand définit la souveraineté numérique comme suit : la « souveraineté numérique » désigne « les capacités et les possibilités des individus et des institutions d'exercer leur-s rôle-s dans le monde numérique de manière autonome, autodéterminée et sécurisée »⁶³. Pour l'administration, cela signifie que sa technique d'information doit être transformée dans le but de la rendre plus indépendante des fournisseurs et des produits spécifiques et d'augmenter sa résilience grâce à l'interchangeabilité des composants. Cela implique notamment la création d'alternatives et l'apport de soutien à un marché ouvert.

Renforcer les alternatives européennes fondées sur des valeurs – allant de l'aérospatial à la numérisation, en passant par les biens militaires – constitue une étape fondamentale vers une plus grande autodétermination numérique. Il en va de même pour les logiciels open source ainsi que pour les alternatives publiques (par exemple les clouds publics). Il est essentiel que les télécommunications et les autres infrastructures publiques restent en mains publiques. Le PS s'engage pour une infrastructure à haut débit performante⁶⁴. Il faudrait en faire découler un droit à l'accès à Internet, qui doit être garanti pour chacune et chacun – même dans les régions périphériques – et qui doit aussi être financièrement abordable. Cela créerait une marge de manœuvre et garantirait la souveraineté numérique.

⁶¹ Voir par exemple : <https://www.republik.ch/2025/03/31/die-us-regierung-hat-die-moeglichkeit-auf-viele-politikermails-in-europa-zuzugreifen>

⁶² Postulat Z'Graggen : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20224411>

⁶³ <https://www.cio.bund.de/Webs/CIO/DE/digitale-loesungen/digitale-souveraenitaet/digitale-souveraenitaet-node.html#:~:text=Digitale%20Souver%C3%A4nit%C3%A4t%20hei%C3%9Ft%20also%20insbesondere,der%20Digitalisierung%20in%20der%20Verwaltung.>

⁶⁴ <https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2025/06/2026-06-23-Vernehmlassungsantwort-der-SP-Schweiz-Breitbandstrategie-Breitbandfoerdergesetz.pdf>

5. CONCLUSION ET OBJECTIFS

Une alternative est possible – pour une numérisation souveraine, démocratique et durable « pour toutes et tous, sans privilèges »

Avec Trump et les big tech s'est installé un ordre politique combinant des stratégies d'enrichissement brutales avec la recherche d'un capitalisme autocratique ou oligarchique. Parallèlement, le développement technologique se poursuit à un rythme soutenu avec tout son potentiel, tant positif que négatif. Il est important de ne pas tomber dans une attitude d'impuissance ou de vénération devant l'évolution technologique. La technologie n'est pas une force de la nature à laquelle nous sommes exposé-es sans protection. Nous pouvons façonner son développement et l'orienter de façon qu'elle serve les humains et le bien commun, et non l'inverse. Cela nécessite des lignes directrices claires :

- Les droits fondamentaux et les droits humains doivent être protégés et doivent aussi fonctionner dans le contexte numérique.
- L'énorme concentration de richesses et le pouvoir qui en découle font partie des facteurs clés de l'évolution négative de ces dernières années et doivent être abordés.
- Une démocratie ne peut fonctionner si les citoyen-nes ne sont pas informé-es ou si elles et ils sont exposé-es à une désinformation constante et à un flot de mauvaises nouvelles, de fureur et de tribalisme. Il faut pour cela des alternatives, des possibilités d'information sûres et des espaces démocratiques pour la formation de l'opinion et de la volonté politiques ainsi que pour la discussion.
- La forte dépendance à l'égard de la technologie américaine, et en partie chinoise, est un problème pour la souveraineté numérique, la sécurité nationale et l'autodétermination.
- La lutte contre la diversité et contre les droits des groupes marginalisés n'est pas une distraction, mais un élément central du lien entre l'oligarchie tech et le populisme de droite. Les fantasmes de suprématie blanche et de masculinité font partie des piliers de l'idéologie unificatrice. La lutte contre le racisme, le sexisme et la discrimination n'est donc pas une question secondaire, mais un élément central d'une résistance démocratique efficace.
- La consommation énorme de ressources et d'énergie, en particulier par les applications d'IA génératives, fait partie des problèmes les plus urgents à résoudre face à la crise climatique si nous voulons éviter que les visions apocalyptiques de certains techno-oligarques ne deviennent réalité.

6. REVENDEICATIONS

6.1 Renforcer les droits fondamentaux

La protection et la défense des droits fondamentaux sont des valeurs centrales du PS. Nous voulons les préserver et même les renforcer dans le contexte numérique – afin d’assurer une protection contre les acteurs tant étatiques que privés.

Ce que nous demandons :

Faire appliquer le droit fondamental à l’intégrité numérique

Un droit à la préservation de l’intégrité numérique comprend le droit à l’oubli, le droit à la vie hors ligne, le droit à la sécurité de l’information, le droit à la protection contre la surveillance et le ciblage, le droit à la protection des données et le droit de ne pas être jugé-e de manière définitive uniquement par une machine. Ces droits sont explicitement ancrés dans les constitutions des cantons de Genève et de Neuchâtel, et des efforts sont faits en ce sens à Zurich. Ils sont également largement inscrits dans la Constitution fédérale et dans les lois, mais leur application concrète manque, cette responsabilité étant déléguée aux individus. Il faut des ressources adéquates, par exemple auprès du Préposé à la protection des données, pour garantir que ces droits seront automatiquement respectés, ainsi qu’une analyse d’impact sur les droits fondamentaux. Parallèlement, il faut aussi créer pour les particuliers des interlocuteur-trices idoines, comme le prévoit le « *Digital Service Act* » européen.

L’affichage et la diffusion de publicités sur les plateformes en ligne sur la base des données personnelles collectées ne sauraient se faire sans le consentement des utilisateur-trices. Cela permettrait de rendre de nouveau attrayante la publicité contextuelle (basée sur le contenu d’une publication) et de renforcer les médias traditionnels sur le marché publicitaire. À long terme, nous nous prononçons pour une interdiction du suivi (« *tracking* ») et du ciblage (« *targeting* »), afin de saper le modèle commercial des big tech.

Garantir la protection des données sensibles relatives à la santé et à la reproduction

Nous demandons une réglementation légale claire qui garantisse que les données numériques relatives à la santé et à la reproduction – issues par exemple d’applications de suivi du cycle menstruel, de la fertilité ou de la grossesse – sont protégées de la même manière que les données de santé classiques. L’exploitation commerciale ainsi que toute utilisation politique ou discriminatoire de ces données sont inadmissibles. La protection de la sphère privée et des droits reproductifs doit être garantie de manière contraignante en Suisse.

Nous demandons donc l’instauration d’une réglementation claire, qui garantisse de manière contraignante que les données de santé et de reproduction issues d’applications numériques ne puissent pas être exploitées à des fins commerciales et ne soient pas utilisées à des fins politiques contre les personnes concernées. La protection de la vie privée et des droits reproductifs doit être garantie sans restriction en Suisse.

Droit à une information pertinente et à la transparence

Dans le contexte de la crise des médias et de l'absence de responsabilité des plateformes en matière de contenu, il est de plus en plus rare que les citoyen·nes aient la garantie d'avoir accès à des informations qui respectent l'exactitude et la véracité. Avec l'évolution technologique, il devient aussi de plus en plus difficile de distinguer les informations et les sources qui sont fiables de celles qui ne le sont pas. Or, cela est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie et pour la libre formation de l'opinion. Cela implique d'encourager et de fournir des informations pertinentes et de qualité. C'est pourquoi le soutien au journalisme est lui aussi essentiel.

En plus de l'accès à des informations pertinentes et conformes aux faits, nous demandons la transparence sur l'utilisation des systèmes algorithmiques, le fonctionnement des algorithmes et l'accès des chercheur·euses à ceux-ci, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Nous avons également besoin de meilleures données concernant les effets de l'IA sur la production et la diffusion de contenus journalistiques⁶⁵.

Renforcer la protection contre la discrimination

En Suisse, la protection contre la discrimination est certes inscrite dans la Constitution, mais elle n'est qu'insuffisamment réglementée par la loi, si l'on excepte ce qui figure dans la loi sur l'égalité. Les discriminations peuvent être amplifiées par des systèmes algorithmiques. Le Conseil fédéral reconnaît certes le problème de la discrimination pouvant découler de ces systèmes algorithmiques, mais il n'est pour le moment pas clair, vu le contexte de départ, quant au fait de savoir si les bases légales correspondantes seront mises en place ou non. Nous demandons donc une législation claire contre la discrimination, qui prévienne également la discrimination algorithmique et garantisse un accès simple aux voies de recours. Il s'agit de s'assurer, avant l'utilisation d'un système algorithmique, que celui-ci n'a pas d'effets discriminatoires.

Protection contre la violence numérique et la haine en ligne

Il faut mettre en place, sur l'ensemble du territoire, des entités de signalement et de conseil financées par des fonds publics, qui se concentrent spécifiquement sur la violence numérique et la haine en ligne.

- **Campagnes d'information et de sensibilisation**
Des campagnes financées par les pouvoirs publics et menées à l'échelle nationale doivent informer explicitement sur la violence numérique et la haine en ligne, soutenir les personnes concernées et sensibiliser la société.
- **Mesures de protection pour les personnes concernées**
Il est temps de mettre en place à l'échelle nationale des services de signalement et de conseil financés publiquement, qui se concentrent spécifiquement sur la violence numérique et la haine en ligne.

⁶⁵ Voir aussi : <https://chplusplus.org/positionspapier-zu-ki-und-journalismus/>

-
- Obligations des plateformes numériques
Les plateformes numériques doivent être légalement tenues de supprimer systématiquement et rapidement les menaces de violence, les discours de haine et le « *doxxing* ». Elles doivent mettre à disposition des moyens simples de signalement et être tenues pour responsables en cas d'inaction.
 - Collecte de données et recherche
Il est nécessaire de procéder à une saisie et à une évaluation systématiques des cas de violence numérique, afin de rendre visible l'ampleur réelle du phénomène. Ce n'est que sur cette base que l'on pourra concevoir des contre-stratégies ciblées et développer des mesures politiques efficaces.

6.2 Réglementation des logiciels d'analyse et de surveillance

L'utilisation de logiciels d'analyse et de surveillance constitue une atteinte profonde aux droits fondamentaux et ne peut donc être autorisée que sur une base légale claire. Il faut introduire des règles précises concernant l'utilisation des données et les délais de conservation, des exigences strictes en matière de protection des données ainsi qu'une surveillance indépendante centralisée. L'objectif est d'assurer la transparence, un contrôle efficace et la protection contre les abus. Une surveillance généralisée sans de telles garanties est inacceptable dans une démocratie.

Nos revendications :

- L'utilisation de logiciels d'analyse et de surveillance ne doit être autorisée que sur la base d'une loi claire et explicite. De telles technologies ne doivent être utilisées que si l'ingérence dans la vie privée est justifiée de manière compréhensible et si un intérêt public évident est démontré.
- Des exigences strictes en matière de protection des données sont indispensables pour prévenir toute utilisation abusive des informations personnelles. La loi doit définir précisément quelles données peuvent être collectées, combien de temps elles peuvent être conservées et qui peut y avoir accès. La protection des droits fondamentaux et de la vie privée est essentielle.
- Outre les organes de contrôle existants, il faut mettre en place une nouvelle autorité centralisée et indépendante qui surveille de manière exhaustive l'utilisation des technologies de sécurité telles que la reconnaissance faciale, la police prédictive (« *predictive policing* ») ou les plateformes d'analyse, etc. Cette instance doit disposer de compétences contraignantes, afin de pouvoir prévenir ou stopper efficacement les atteintes aux droits fondamentaux.

6.3 Construire et promouvoir des alternatives est possible

La forte dépendance à l'égard d'une poignée de groupes technologiques est problématique pour plusieurs raisons. Elle freine parfois l'émergence de solutions nouvelles et meilleures et génère des incertitudes géopolitiques. Historiquement, les grands bonds technologiques ayant conduit à une forte concentration de pouvoir et de richesse ont toujours été accompagnés d'efforts politiques cherchant à limiter ce pouvoir. Cela peut se faire via la réglementation (voir 3.) ou par la mise à disposition d'infrastructures publiques ou à but non lucratif.

SwissStack

Plus de 80 % des technologies et infrastructures numériques utilisées en Europe sont importées. Environ 70 % des modèles d'IA utilisés dans le monde proviennent des États-Unis⁶⁶. Cette large dépendance concerne aussi la Suisse. S'en libérer pourrait à la fois renforcer la souveraineté numérique et stimuler l'innovation. Le moment présent doit être perçu comme un moment « *Moonshot* » ou un moment « *Sputnik* » et donner lieu à des investissements pertinents. Nos infrastructures numériques doivent être ouvertes, gérées démocratiquement, coopératives à l'échelle internationale – au sens et au sein d'une coalition des bonnes volontés fondée sur des valeurs – et durables. La Suisse ne doit pas participer à la course mondiale aux armements en matière d'IA : il n'est pas acceptable d'injecter de l'argent dans des « licornes » suisses qui seront ensuite rachetées par une entreprise américaine ou chinoise, contribuant ainsi à la concentration du pouvoir.

Au sein de l'UE, des discussions sont en cours dans le cadre de l'initiative « *EuroStack* » sur la forme que pourrait prendre une politique industrielle européenne correspondante, fondée sur des valeurs. La Suisse doit mener une réflexion similaire et s'impliquer dans cette initiative⁶⁷. Dans ce contexte, elle doit examiner spécifiquement, lors de l'achat public de services numériques, si elle ne peut pas prendre en compte et privilégier des alternatives européennes ou suisses fondées sur des valeurs. La Suisse doit aussi appliquer rigoureusement les points définis dans la législation (LMETA), privilégier autant que possible les solutions open source, mais aussi mettre à disposition les moyens correspondants pour le financement initial de projets innovants.

Il serait également imaginable de soutenir les coopératives de données, de créer des plateformes de droit public ou de promouvoir – ou du moins d'envisager – des alternatives à but non lucratif. L'objectif serait de construire un écosystème numérique démocratique basé sur des normes ouvertes, l'interopérabilité et la protection des données.

⁶⁶ Voir : <https://www.bertelsmann-stiftung.de/de/unsere-projekte/reframetech-algorithmen-fuers-gemeinwohl/projektnachrichten/wie-der-eurostack-europa-digitaler-unabhaengiger-und-wettbewerbsfaehiger-machen-soll>

⁶⁷ <https://www.bertelsmann-stiftung.de/de/publikationen/publikation/did/eurostack-a-european-alternative-for-digital-sovereignty-1>

Les pouvoirs publics doivent en outre développer des compétences pour leurs propres projets et services, afin de pouvoir les réaliser eux-mêmes dans la mesure du possible et de pouvoir garantir un contrôle démocratique, comme cela est prévu par exemple pour la future identité électronique⁶⁸.

Des algorithmes démocratiques plutôt que du « *clickbait* »

La réglementation des plateformes devrait aller non seulement dans le sens d'une transparence et d'une traçabilité des algorithmes, mais aussi dans le sens de l'arrêt de l'utilisation de mécanismes qui renforcent la polarisation⁶⁹. Robert Habeck a demandé des « algorithmes démocratiques », ce qui lui a valu des moqueries. Cette demande a pourtant une certaine logique : si les algorithmes sont aujourd'hui conçus de manière à renforcer la polarisation, à susciter de l'émotion et à diffuser de fausses informations, ils représentent aujourd'hui un danger pour la démocratie. Il s'agit de la manière dont la sphère publique et le débat public doivent être organisés. Il doit aussi exister des alternatives aux algorithmes purement commerciaux basés sur les clics et dont l'objectif premier est de produire de l'agitation. Ce pourrait être un système de propositions qui reflète la diversité sociale de manière transparente et vérifiable et qui vise à renforcer le bien commun et la participation démocratique et à empêcher la désinformation⁷⁰.

Plateformes de droit public ou à but non lucratif

La radio de service public a été instaurée en Europe aussi pour contrer les magnats de la presse monopolistiques. Nous en sommes aujourd'hui à un point similaire, où il faut envisager de socialiser les infrastructures numériques et de créer des alternatives numériques non axées sur le profit.

La SSR doit être mandatée pour développer et exploiter des plateformes numériques qui favorisent la participation démocratique, la diversité des médias et la production culturelle. Elle doit recevoir les moyens nécessaires à cette fin. La SSR doit ainsi devenir une pionnière du numérique, qui va de l'avant avec ses propres plateformes et conquiert ainsi un nouveau public⁷¹. Il s'agit également de créer la possibilité pour les médias privés de participer à cette dynamique, de diffuser leurs contenus sur la plateforme et d'être associés aux éventuels revenus générés.

En outre, les initiatives de la société civile ou les modèles de plateformes à but non lucratif doivent être soutenus par des programmes promotionnels. L'objectif serait de créer des espaces numériques de débat, de diffusion d'informations et d'expression de la diversité culturelle.

⁶⁸ Voir aussi : https://eizpublishing.ch/wp-content/uploads/2023/10/Zeitschrift-Risiko-Recht-012023-Digital-Sovereignty-V1_02-20231004.pdf

⁶⁹ <https://netzpolitik.org/2019/neues-aus-dem-fernsehrat-44-charlotte-echterhoff-ueber-demokratische-algorithmen/>

⁷⁰ Voir aussi le document de la COFEM : <https://backend.emek.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-eme-kadminch-files/files/2025/05/23/f8a325f2-4aa3-44fa-9624-74af2f910fbe.pdf>

⁷¹ Voir : www.newpublic.org/psi

Internet comme service public

Toutes les discussions sur la numérisation et son développement ont tendance à se concentrer sur les « couches » supérieures du réseau, c'est-à-dire là où les données transportées sont interprétées d'une manière accessible aux utilisateurs (web, applications). En revanche, on s'intéresse rarement à la couche la plus fondamentale, à savoir la couche physique, qui représente le réseau matériel. Comme décrit dans le premier chapitre, Internet a été développé par les pouvoirs publics. Cependant, avec le temps et le développement de son énorme potentiel commercial, la majeure partie des investissements dans l'infrastructure physique d'Internet a été réalisée par des acteurs privés. Cela va des centres de données aux fournisseurs d'accès en passant par les câbles sous-marins, qui constituent l'épine dorsale invisible du réseau.

Internet ne fonctionne que si, en particulier, les réseaux des fournisseurs d'accès peuvent se connecter entre eux et à l'infrastructure des câbles à haut débit. Même dans la couche supérieure d'Internet, le fonctionnement du réseau dépend de la persistance de logiques non marchandes. C'est le cas de l'autorité chargée de gérer les domaines de premier niveau (TLD, « *top-level domains* »), l'ICANN (« *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* »), qui est une société à but non lucratif selon le droit californien. Ces éléments, parmi d'autres, font partie intégrante de la garantie de ce que l'on appelle la « neutralité d'Internet », c'est-à-dire l'idée que tous les acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'infrastructure traitent de la même manière les différentes données qui transitent par leurs installations.

Cette neutralité est attaquée par des entreprises technologiques oligopolistiques qui cherchent à offrir des vitesses privilégiées pour l'accès à leurs services, tandis que des sites web indépendants, par exemple, bénéficieraient de vitesses inférieures. Dans certains pays en développement, il existe déjà des abonnements qui ne donnent pas accès à Internet, mais uniquement à des méta-plateformes. De la même manière, le développement du réseau du « dernier kilomètre », s'il est laissé au seul marché, risque d'entraîner de grandes différences en matière d'accès⁷². Pour cette raison, l'exigence de la « neutralité du réseau » est centrale. Parallèlement, il faudrait réfléchir à la création d'une sorte de société nationale des réseaux, à l'image de Swissgrid, afin de garantir que l'infrastructure restera accessible et utilisable par chacune et chacun.

⁷² Voir aussi le document Internet 2015 du PS Suisse : https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2022/06/internet_verabschiedet_f_0.pdf

6.4 Responsabiliser les multinationales

Les géants de la tech étendent constamment leur pouvoir de marché mondial grâce aux effets de réseau et d'échelle, créant ainsi des monopoles naturels dans le monde numérique : des entreprises américaines de premier plan, comme Amazon, Apple, Google, Meta et Microsoft, contrôlent une grande partie de l'infrastructure numérique, notamment les réseaux de communication, les plateformes de commerce en ligne, les moteurs de recherche et les services cloud. Cette énorme domination numérique génère de plus en plus souvent des ambitions politiques concrètes, comme l'a clairement montré l'élection de Donald Trump. Avec les grandes entreprises tech, une techno-oligarchie a vu le jour, qui est devenue une menace sérieuse pour nos sociétés démocratiques. Par conséquent, nous demandons :

Responsabilité des grandes entreprises aussi pour les big tech

L'initiative populaire fédérale « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement » a certes été acceptée par la population, mais elle a été rejetée par la majorité des cantons. La question des devoirs de diligence en matière de droits humains et environnementaux pour les grandes entreprises n'en reste pas moins d'une brûlante actualité. Ainsi, l'UE a récemment adopté la directive sur les chaînes d'approvisionnement, qui aura également des conséquences pour la Suisse. Une nouvelle initiative pour des multinationales responsables a été déposée. Nous demandons que, dans ce cadre-là, les géants de la tech soient eux aussi responsabilisés. Les grands services en ligne, les fournisseurs d'IA et les exploitants de centres de données doivent avoir l'obligation de rendre transparentes les incidences de leurs activités sur l'être humain et sur l'environnement tout au long des chaînes d'approvisionnement. Cela inclurait les conditions de travail, la consommation d'eau et d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'extraction des matières premières. Cette transparence devrait s'appliquer à l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Les entreprises doivent s'engager à limiter les effets néfastes sur la société et l'environnement. Les données et les mesures prises doivent être transparentes et accessibles à la recherche. Les comportements contraires aux droits humains et à la législation environnementale doivent être sanctionnés. Pour cela, il est également important de disposer de règles de responsabilité efficaces, afin que les dommages causés par des systèmes non aboutis ne restent pas simplement à la charge de la collectivité. Il faut une réglementation sur la responsabilité du fait des produits et sur les possibilités de sanctions, notamment en ce qui concerne le devoir de diligence : ni les fabricants ni les fournisseurs ne peuvent transférer entièrement leur responsabilité aux utilisateur-trices ou aux client-es⁷³.

⁷³ Voir le papier de position du PS Suisse sur la réglementation de l'IA : https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2024/09/PapierPosition_Regulation-des-systemes-IA-FR.pdf

Réglementation : équivalence avec la réglementation européenne aussi en Suisse

Comme nous l'avons déjà exposé en détail dans notre papier de position sur la réglementation des systèmes d'IA de septembre 2024, nous demandons une réglementation équivalente à celle de l'UE, tant pour les systèmes d'IA (« *EU AI Act* ») que pour les plateformes (DMA, DSA)⁷⁴. Cette exigence a encore gagné en urgence dans les mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir de Trump. Lors de la Conférence de Munich sur la sécurité, le vice-président américain, J.D. Vance, a vivement tancé les pays européens au sujet de cette même réglementation. Le Conseil fédéral n'a pas encore publié – probablement aussi en raison de la situation géopolitique et des incertitudes en matière de politique douanière – la réglementation annoncée des plateformes, et la réglementation de l'IA est également retardée. Nous demandons une protection rapide et efficace au niveau de l'UE, avec une réglementation pragmatique – le cas échéant, sectorielle – qui concerne aussi bien le secteur public que le secteur privé. Il faut aussi garder un œil sur l'application effective de la loi : une réglementation ne sert à rien si le droit ne peut ensuite être appliqué. Pour cela, les tribunaux doivent aussi disposer des compétences et des ressources nécessaires.

Renforcement de la politique de la concurrence

Pour lutter contre la formation de monopoles, renforcer les droits des consommateur-trices et permettre l'innovation, la politique de la concurrence doit être renforcée de manière analogue à ce que prévoit le « *Digital Markets Act* » de l'UE, et la Commission de la concurrence doit être complétée par un département tech dédié⁷⁵. La concurrence pourrait aussi être encouragée d'une autre manière, par exemple sur le marché de la publicité numérique. À l'avenir, une seule entreprise ne devrait plus pouvoir simultanément gérer une place de marché d'annonces et représenter à la fois les acheteur-euses et les vendeur-euses. Cela éliminerait les conflits d'intérêts qui ont permis aux plateformes dominantes de manipuler les enchères publicitaires et de générer des rentes monopolistiques. Dans les app stores, la concurrence pourrait également être encouragée en autorisant l'installation facile d'app stores concurrents sur les appareils, ce qui réduirait les frais et augmenterait la concurrence.

Taxer les big tech : taxe sur les services numériques

Les groupes numériques paient des impôts nettement plus faibles que les entreprises plus ancrées physiquement. Non seulement c'est injuste envers les plus petits concurrents, mais encore cela signifie qu'ils comptabilisent une part excessive de leur chiffre d'affaires comme un bénéfice. Une taxe numérique a été négociée au niveau mondial dans le cadre de la réforme fiscale de l'OCDE et est utilisée dans plusieurs pays. Dans ce contexte, la Suisse ne connaît pas de « *Digital Service Tax* » (taxe sur les services numériques), mais un assujettissement à la TVA s'applique à partir d'un chiffre d'affaires de 100 000 francs. De plus, la

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Une sorte de Lina Kahn suisse serait recherchée. Lina Khan était à la tête de la Federal Trade Commission américaine, où elle était connue pour sa lutte contre les tendances monopolistiques dans l'industrie technologique et, par conséquent, impopulaire auprès des techno-oligarques.

Lex Netflix impose aux services de streaming étrangers d'investir 4 % de leur chiffre d'affaires dans la production cinématographique nationale. L'application d'une taxe sur les services numériques à tous les groupes numériques pourrait fournir les moyens de promouvoir des alternatives publiques. Il serait également possible d'instaurer une taxe sur la publicité numérique, laquelle taxe pourrait être dans l'intérêt tant du secteur de la publicité que de celui des médias.

Des conditions de travail équitables : non à la « plateformisation » du travail

Pour le PS, une chose est claire : il faut des salaires qui garantissent le minimum vital, de bonnes conditions de travail et des possibilités de formation continue dans toutes les professions. Cela renforcera toutefois l'inquiétude des personnes travaillant dans les services – comptabilité, administration, logistique, santé, vente et commerce de détail, hôtellerie, entreposage, poste, etc. – d'être victimes des innovations techniques. Les nouvelles technologies numériques contribuent dans ces domaines à une dévalorisation et à une déqualification du travail. Elles favorisent un processus que l'on peut qualifier, avec le sociologue de la technique Simon Schaupp, de « prolétarianisation cybernétique »⁷⁶. La gestion algorithmique des processus de travail permet de rationaliser certaines tâches ou étapes de travail dans les catégories professionnelles les plus diverses. Les postes sont ainsi transformés de manière à exiger des capacités ou des compétences requérant moins de qualifications de la part des travailleuses et des travailleurs, voire à se passer entièrement de main-d'œuvre. Cela engendre une insécurité salariale et une instabilité de l'emploi qui touchent particulièrement le secteur des bas salaires. Nous demandons des mesures contre la déqualification et la précarisation du travail qui en découle. Cela vaut tout particulièrement pour ce que l'on appelle la « *gig economy* » (en français : économie des petits boulots) et le travail sur les plateformes. Nous nous opposons à la pseudo-indépendance, qui se fait au détriment des travailleuses et des travailleurs et ne sert qu'à maximiser les profits du groupe. Cette exigence d'équité doit également s'appliquer aux personnes qui travaillent dans les pays du Sud global, dans des conditions indignes, comme « *clickworkers* » ou dans l'extraction de matières premières.

Mesures contre l'utilisation illicite de données par les entreprises d'IA

Nous demandons une rémunération équitable pour les créateur-trices et les auteur-trices — comme les artistes, les journalistes, les écrivain-es, etc. — dont les contenus protégés par le droit d'auteur sont utilisés à des fins d'entraînement, par exemple par des modèles de langage LLM (« *Large Language Models* ») ou des générateurs d'images. Ce que les entreprises d'IA nous vendent aujourd'hui est un produit basé sur l'utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur et l'appropriation de ressources publiques (données et informations). Ces entreprises doivent être tenues pour responsables de ce pillage de données.

⁷⁶ À ce sujet, voir Simon Schaupp (2021), *Technopolitik von unten. Algorithmische Arbeitssteuerung und kybernetische Proletarisierung*. Voir aussi l'entretien avec lui dans le magazine numérique *Berliner Gazette*: <https://berlingazette.de/kybernetische-proletarisierung/>.

Nous exigeons en outre de la transparence concernant toutes les données que les entreprises d'IA utilisent ou ont utilisées jusqu'à présent pour l'entraînement de leurs modèles d'IA.

Crypto : lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale

Avec la réglementation de la blockchain, la Suisse a créé déjà très tôt des dispositions légales pour la technologie blockchain et a ainsi également permis le développement d'un secteur fintech en pleine croissance. La Suisse est considérée comme l'un des pays pionniers en matière de cryptographie. Cependant, il faut veiller à ce que les cryptomonnaies ne soient pas traitées ni réglementées différemment des autres devises. Elles ne doivent pas être utilisées à des fins de blanchiment d'argent, de crime organisé, de financement du terrorisme ou d'évasion fiscale⁷⁷. Cette question doit être abordée dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, le terrorisme ou le blanchiment d'argent.

- La décentralisation du système financier liée aux cryptomonnaies ne doit pas conduire à une dépolitisation accrue de l'argent, à une perte de la souveraineté monétaire ni à une oligarchisation renforcée de la société⁷⁸.
- Les innovations numériques dans le domaine des marchés financiers ne doivent pas conduire à un affaiblissement des responsabilités juridiques existantes, mais doivent déboucher sur une évolution de l'environnement réglementaire. Les innovations en matière de fintech ne doivent être soutenues que dans la mesure où les cadres réglementaires ont déjà été suffisamment développés et où une analyse d'impact permet d'exclure l'augmentation des pratiques spéculatives et d'autres conséquences socialement indésirables (on pense par exemple à la tokenisation souhaitée dans le secteur immobilier).
- La Suisse s'engage au niveau international en faveur de réglementations internationales dans le sens mentionné ci-dessus.

⁷⁷ Sur le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par les crypto-actifs, voir le rapport de Fedpol de janvier 2024, disponible en français au bas de la page suivante (> NRA sectorielles > 2024 > Évaluation nationale des risques – National Risk Assessment (NRA)) : <https://www.fedpol.admin.ch/fed-pol/fr/home/kriminalitaet/geldwaescherei/publikationen.html>

⁷⁸ Voir à ce sujet le dernier rapport de la BIS (Bank for International Settlements) sur les défis dans le domaine des stablecoins : <https://www.bis.org/publ/bisbull108.pdf>

6.5 Climat : limiter la consommation des ressources et de l'énergie

C'est évident : la crise climatique est le plus grand défi de notre siècle. Et la résolution de cette crise est rendue plus difficile par la révolution de l'IA. Cela dit, le développement technologique aurait aussi le potentiel d'améliorer l'efficacité énergétique et la gestion des ressources, contribuant ainsi à la décarbonation et à l'économie circulaire. La question de savoir combien de solutions seront apportées par les nouvelles technologies et combien seront annulées par les effets de rebond préoccupe la politique énergétique depuis des années. L'immense surcroît de consommation d'énergie engendré par l'IA ne fait qu'aggraver le problème. Pour résoudre ces défis, il faut maintenant poser des jalons. Les conséquences négatives devraient être anticipées et abordées dès le processus de développement.

L'appétit effréné de l'IA pour les données pose également un problème de durabilité. Les systèmes d'IA se caractérisent par une énorme consommation d'énergie et de ressources⁷⁹. Par exemple, les centres de données sont déjà responsables de 6 % de la consommation d'électricité aux États-Unis et en Chine – et nous ne sommes qu'au début du boom de l'IA. En Suisse, on estime qu'en 2030, 6 à 7 % – soit environ 15 % – de la consommation électrique sera utilisée pour les centres de données.⁸⁰ Selon les prévisions, la consommation d'électricité dépassera de loin le développement prévu des énergies renouvelables. Cela pour rendre possibles des amusements et gadgets jusqu'à présent majoritairement inutiles, comme l'illustre par exemple la récente « vague de Ghiblification ». Nous demandons aux fabricants de modèles d'IA de faire preuve de transparence en ce qui concerne la consommation d'énergie et d'introduire un label énergétique pour les produits concernés⁸¹.

Bien sûr, l'intelligence artificielle a aussi un potentiel écologique, par exemple dans la gestion de la consommation des ressources ou dans l'optimisation des systèmes de mobilité. Cela dit, la consommation d'énergie reste énorme, sans que la plupart des utilisateur-trices en aient conscience. Une requête sur ChatGPT nécessite dix fois plus d'énergie qu'une requête équivalente sur Google⁸², sans nécessairement donner un meilleur résultat.

Pour pouvoir mettre à disposition les capacités de calcul nécessaires au boom de l'IA, il faut toujours plus de centres de données. Il n'est guère surprenant que la forte consommation industrielle dans certains secteurs de la tech entraîne une renaissance de la technologie nucléaire. On croit que les énormes quantités d'électricité nécessaires peuvent être couvertes si l'on continue d'exploiter les centrales nucléaires ou si l'on en construit de nouvelles⁸³.

⁷⁹ À ce sujet, voir : <https://algorithmwatch.ch/de/themendossier-nachhaltigkeit/>.

⁸⁰ <https://www.srf.ch/news/wirtschaft/digitale-infrastruktur-stille-stromfresser-immer-mehr-rechenzentren-in-der-schweiz>.

⁸¹ À ce sujet, voir : <https://huggingface.co/AIEnergyScore>

⁸² <https://unric.org/en/artificial-intelligence-how-much-energy-does-ai-use/>

⁸³ <https://www.vaneck.com/us/en/blogs/natural-resources/ai-and-nuclear-power/>

Nous demandons donc ceci :

Stratégie de suffisance numérique⁸⁴

Une étude publiée en 2022 définit quatre catégories de suffisance⁸⁵ : 1. Suffisance matérielle (« *hardware* ») : des appareils à longue durée de vie, réparables et adaptables, 2. Suffisance logicielle (« *software* ») : des logiciels économes en énergie et en données, 3. Suffisance d'utilisation : (ne pas) utiliser ou (ne pas) appliquer les technologies numériques en économisant l'énergie et les ressources, afin de promouvoir des pratiques suffisantes et 4. Suffisance économique : amélioration de la productivité au travail grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), économie circulaire. Ces critères doivent être utilisés pour développer une stratégie de suffisance numérique.

Économie circulaire / droit à la réparation

Dans la nouvelle loi sur la protection de l'environnement de mars 2024, des dispositions visant à renforcer l'économie circulaire ont été intégrées. Cette loi prévoit que la Confédération puisse édicter des exigences relatives à la durée de vie des produits. De plus, la réparation est explicitement ancrée comme un élément central de l'économie circulaire. Cela pourrait encore être renforcé, par exemple en garantissant que les utilisateur-trices finaux-ales et les réparateur-trices indépendant-es auront accès aux pièces de rechange d'origine et aux outils nécessaires. Les réparations doivent être possibles et ne pas être entravées, et la réparabilité doit être clairement communiquée. En outre, l'obsolescence programmée doit être interdite.

Obligation de réduire la consommation d'énergie et de ressources de l'infrastructure numérique

Pour s'assurer que les technologies les plus efficaces et les plus respectueuses des ressources sont elles aussi utilisées, il faut un système clair de tarification de l'énergie, soit via des taxes d'incitation, soit via une redevance ou une taxe sur les grands volumes de données.

⁸⁴ La suffisance numérique vise à réduire le niveau absolu de consommation de ressources et d'énergie ou d'émissions par ou avec la technologie numérique et pose la question suivante : comment pouvons-nous utiliser les technologies numériques de façon qu'une bonne vie soit possible pour tout le monde dans les limites de la planète ?

⁸⁵ <https://link.springer.com/article/10.1007/s12243-022-00914-x>

Des directives pour les centres de données

En Suisse, l'utilisation de la chaleur résiduelle des centres de données n'est pas réglementée. Or, ces centres de données consomment d'énormes quantités d'énergie et produisent ainsi de la chaleur résiduelle. La construction de centres de données devrait donc être conditionnée à la couverture de leurs besoins énergétiques par des énergies renouvelables supplémentaires ainsi qu'à une réutilisation efficace de la chaleur résiduelle⁸⁶. Cela pourrait également être tout à fait intéressant pour les centres de données ainsi que pour les fournisseurs d'énergie locaux.

Le PS poursuit à la fois une stratégie de réforme et une stratégie de transformation. Cela signifie :

- **Stratégie de réforme (« encadrement »)** : mesures à court et moyen terme utilisant les cadres juridiques existants pour limiter les asymétries de pouvoir des big tech et renforcer le contrôle démocratique.
- **Stratégie de transformation (« dépassement »)** : mesures à moyen et long terme allant au-delà d'une réglementation en réorganisant fondamentalement les structures de pouvoir et en cherchant à dépasser le modèle d'accumulation du « capitalisme des big tech ».

<i>Domaine politique</i>	<i>Stratégie de réforme</i>	<i>Stratégie de transformation</i>
<i>Droits fondamentaux et protection des données</i>	• <i>Inscription des droits fondamentaux numériques dans la Constitution</i> • <i>Droit à l'intégrité numérique (protection contre le traçage (tracking) et le ciblage (targeting))</i> • <i>Protection contre la discrimination ou législation anti-discrimination</i>	• <i>Les données comme bien commun</i> • <i>Les algorithmes axés sur le bien commun comme norme</i> • <i>Interdiction de l'extraction de données et de la surveillance à des fins commerciales</i>
<i>Régulation du pouvoir des entreprises</i>	• <i>Responsabilité des groupes (analyse d'impact, transparence de la création de valeur, responsabilité du fait des produits, conditions de travail, etc.)</i> • <i>Harmonisation de la législation avec l'UE (AI Act, DMA, DSA)</i> • <i>Politique de la concurrence via la Comco (création d'un département tech, règles pour le marché publicitaire et les app stores) ;</i> • <i>Régulation des crypto-monnaies pour lutter contre les abus (crime organisé, terrorisme et blanchiment d'argent).</i>	• <i>Contrôle démocratique des marchés des données et des plateformes</i> • <i>Dissociation ou démantèlement des groupes tech monopolistiques ;</i> • <i>Socialisation des infrastructures critiques (clouds, centres de données, app stores, systèmes d'exploitation) ;</i> • <i>Propriété totale et pouvoir de disposition illimité sur les données personnelles.</i>

⁸⁶ Voir aussi : <https://algorithmwatch.org/de/ai-action-summit-nachhaltigkeit/>

<i>Fiscalité et financement</i>	• Introduction d'une taxe sur les services numériques et d'une taxe sur la publicité pour promouvoir les alternatives issues de la société.	• Fiscalité mondiale et création conjointe d'un fonds en faveur des infrastructures publiques, en particulier dans les pays du Sud.
<i>Droit du travail</i>	• Conditions de travail équitables : mesures de lutte contre la précarisation, la déqualification, la pseudo-indépendance et le contrôle algorithmique ; • Droits du travail et protection sociale ; • Rémunération (compensation) équitable des droits d'auteur de toutes sortes et de l'utilisation des données.	• Abolition de la plateformesisation du travail ; • Normes minimales mondiales pour le travail numérique (rémunération équitable, participation aux décisions, protection contre la surveillance et le contrôle algorithmiques).
<i>Écologie</i>	• Limitation de la consommation des ressources et de l'énergie ; • Label énergétique pour l'IA ; • Renforcement de l'économie circulaire et droit à la réparation ; • Valorisation de la chaleur résiduelle des centres de données.	• Mise en œuvre d'une stratégie de sobriété (matérielle, logicielle, d'utilisation et économique) ; • Réduction systématique de la consommation de ressources et d'énergie par les plateformes et les infrastructures.
<i>Démocratisation des infrastructures, des données et des plateformes</i>	• Mise en place de Swiss Stack en tant qu'infrastructure coopérative durable gérée démocratiquement ; • Promotion d'une infrastructure de la diversité en donnant la primauté aux solutions open source ; • Neutralité du réseau et option d'une société nationale de réseau ; • Soutien aux coopératives de données et aux alternatives non commerciales ; • Promotion d'espaces numériques de débat délibératif pour renforcer la diversité culturelle.	• Création d'un Internet public en tant que droit fondamental, avec neutralité du réseau, interopérabilité ouverte et accès sans publicité ; • Toutes les données collectées sont considérées comme un bien commun public ; • L'extraction commerciale et la monétisation ne sont pas autorisées ; • Transformation des groupes technologiques dominants en unités plus petites et contrôlées démocratiquement ; • Transfert des infrastructures numériques critiques, comme les clouds, les centres de données, les app stores ou les systèmes d'exploitation, dans le domaine public ; • Création d'un cloud numérique européen-suisse public basé sur le service public.
<i>Médias et public</i>	• Mise en place de plateformes de droit public par la SSR en coopération avec des entreprises médiatiques privées commerciales ; • Droit à une information pertinente ; • Promotion du journalisme.	• Création d'un écosystème de plateformes de service public comme alternative aux plateformes à but lucratif ; • Interdiction de l'attention monétisée.

<i>Ordre mondial</i>	• Critique du « colonialisme numérique » ; • Exigence de règles équitables.	• Reconnaissance des données en tant que bien commun mondial sous gestion multilatérale ; • Création et mise en place d'alliances technologiques Sud-Nord ; • Développement de nouvelles institutions multilatérales pour la gouvernance de l'IA et des données.
<i>IA et production de connaissances</i>	• Réglementation sectorielle en conformité avec l'UE ; • Protection contre la discrimination ; • Transparence sur l'utilisation des systèmes algorithmiques ; • Accès à des systèmes algorithmiques pour la recherche.	• Socialisation des systèmes d'IA : les données d'entraînement et les modèles sont accessibles au public ; • Pas d'appropriation privée de bases de connaissances collectives par des groupes d'IA.